

GIP
Groupement d'intérêt public
Enfance maltraîtée
EM

GIP ENFANCE MALTRAITEE

RAPPORT D'ACTIVITE

2006

Adopté par l'Assemblée générale du 10 octobre 2007

La Lettre du Président

Ce premier rapport d'activité que j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale concerne, pour une bonne part, la fin du mandat de Philippe NOGRIX qu'il convient de remercier pour la grande implication avec laquelle il a présidé le GIP de 2001 à octobre 2006.

Comme les années précédentes, la première partie de ce rapport est consacrée à la vie institutionnelle du GIP (renouvellement de la Convention constitutive intégrant le changement de dénomination prévu par la loi, lors de l'Assemblée générale du 4 octobre) mais aussi mise en place de la Direction administrative et financière.*

La seconde partie est consacrée à l'activité du 119. Elle souligne la qualité des échanges avec les départements qui ont participé au début de refonte du système d'information sur les appels. Elle rend compte d'une baisse du nombre d'appels qui conduira à développer des actions de communication adaptées.

La dernière partie présente notamment le deuxième rapport de l'Oned au Parlement et au Gouvernement et démontre la montée en charge progressive de l'Oned sur l'ensemble de ses missions élargies par la loi réformant la protection de l'enfance votée en première lecture fin 2006.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier de la confiance qui m'a été faite et vous assurer de la très grande attention avec laquelle le Conseil d'administration et moi-même suivrons le développement du 119 et de l'Oned.

Christophe BÉCHU
Président du GIP enfance en danger
Président du Conseil général de Maine et Loire

**approuvée par arrêté interministériel du 26 février 2007*

RAPPORT D'ACTIVITE 2006

Sommaire

PARTIE I LA VIE INSTITUTIONNELLE p. 5

- ☞ **I.1** Une année de changements institutionnels
- ☞ **I.2** La poursuite de la réorganisation et les synergies entre les deux services
- ☞ **I.3** La confirmation du statut public du GIPEM et de ses salariés
- ☞ **I.4** Point sur les contentieux
- ☞ **I.5** Le budget du GIPEM
- ☞ **I.6** La formation
- ☞ **I.7** Perspectives pour 2007

PARTIE II L'ACTIVITE DU SNATEM p. 15

- ☞ **II.1** Présentation du SNATEM
- ☞ **II.2** Analyse de l'activité d'écoute
- ☞ **II.3** Analyses des transmissions (CRAT) et de leurs retours (Notice 2)
- ☞ **II.4** La communication du SNATEM

PARTIE III L'ACTIVITE DE L'ONED p. 51

- ☞ **III.1** Une équipe renforcée
- ☞ **III.2** Mission d'appui et de conseil aux départements, administrations et associations
- ☞ **III.3** Deuxième rapport de l'Oned au Parlement et au Gouvernement
- ☞ **III.4** Mise en cohérence des données chiffrées en vue d'une meilleure coordination des interventions
- ☞ **III.5** Recensement et évaluation des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge
- ☞ **III.6** Développement d'études et de recherches
- ☞ **III.7** Participation au réseau des observatoires européens et ouverture sur l'international
- ☞ **III.8** Diffusion et circulation des informations

Annexes

Sommaire

I.1	Une année de changements institutionnels	5
I.2	La poursuite de la réorganisation et les synergies entre les deux services	6
I.3	La confirmation du statut public du GIPEM et de ses salariés	7
I.4	Point sur les contentieux	8
I.5	Le budget du GIPEM	8
	<i>Analyse globale du budget entre 2002 et 2006</i>	8
	<i>Analyse du compte financier 2006</i>	10
I.6	La formation	10
I.7	Perspectives pour 2007	11

PARTIE I : LA VIE INSTITUTIONNELLE

I. 1 Une année de changements institutionnels

Au niveau national, l'année 2006 a été marquée par la mise au point de la loi réformant la protection de l'enfance présentée en 1^{ère} lecture au Sénat le 21 juin 2006, à l'Assemblée nationale en 1^{ère} lecture le 10 janvier 2007, au Sénat en 2^{ème} lecture le 12 février 2007 et à l'Assemblée nationale en 2^{ème} lecture le 22 février 2007.

Au sein du GIPEM, sous la présidence de Philippe NOGRIX, Sénateur d'Ille et Vilaine, l'année 2006 a vu des changements institutionnels importants :

- ☛ *Renouvellement des instances dirigeantes (Conseil d'administration, Bureau et Président),*
- ☛ *Renouvellement de la Convention constitutive du GIPEM,*
- ☛ *Réorganisation de la Direction administrative et Financière.*

Concernant la nouvelle Convention constitutive du GIPEM, les réunions du Conseil d'administration des 4 juillet et 12 septembre ont préparé le projet de renouvellement (voir plus loin).

D'autre part, ces réunions, précédées de celle du 12 avril, ont approuvé le projet de réorganisation de la Direction administrative et financière. Cette première phase de réorganisation a notamment été conduite par un fonctionnaire détaché auprès du GIPEM, en qualité de Directeur administratif et financier, du 2 janvier au 1^{er} septembre.

Le 4 octobre 2006, l'Assemblée générale extraordinaire a procédé à l'élection de son nouveau Conseil d'administration.

Au sein du collège des Conseils généraux ont été élus : l'Aube, la Haute-Corse, la Dordogne, l'Eure, le Finistère, la Haute-Garonne, l'Indre-et-Loire, la Loire, le Maine-et-Loire, le Nord, le Bas-Rhin, le Rhône, les Deux-Sèvres, l'Essonne et la Seine Saint-Denis.

Au sein du collège des Associations, ont été élues : l'AFIREM, la FNEPE, la Fondation pour l'Enfance, la Voix de l'Enfant et l'UNAF.

Monsieur Christophe BÉCHU, Président du Conseil général de Maine-et-Loire, a été élu Président du GIPEM.

Monsieur Philippe NOGRIX a été nommé Président honoraire du GIPEM lors du Conseil d'administration du 6 décembre 2006.

La Convention constitutive du GIPEM a été renouvelée pour une durée de 5 ans lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2006 avec des modifications, dont les principales sont :

- ☞ *Suppression des mots « enfance maltraitée » pour les remplacer par « enfance en danger » pour une mise en cohérence avec le projet de loi réformant la protection de l'enfance,*
- ☞ *Précision du statut public des personnels,*
- ☞ *Reconfiguration de la Direction générale prévoyant deux possibilités selon le profil du Directeur général : soit un Directeur général unique, soit un Directeur général et un Directeur de l'ONED, d'où un cumul des deux postes,*
- ☞ *Prise en compte de la création de la Direction administrative et financière,*
- ☞ *Possibilité que les administrateurs disposent de deux mandats par procuration au lieu d'un,*
- ☞ *Clarification des conditions de majorité.*

Réunions institutionnelles 2006 :

Assemblée générale ordinaire	4 octobre
Assemblée générale extraordinaire	4 octobre
Bureau	7 mars
	13 juin
	5 septembre
	8 novembre
Conseil d'administration	12 avril
	4 juillet
	12 septembre
	4 octobre
	6 décembre

I. 2 La poursuite de la réorganisation et les synergies entre les deux services

Après le déménagement de l'ONED en novembre 2005 et le regroupement avec le SNATEM dans les mêmes locaux, la nouvelle organisation du GIPEM s'est progressivement mise en place pour se stabiliser en fin d'année avec :

- ☞ *L'institution d'une équipe de direction regroupant le Directeur général, la coordinatrice de l'ONED, le responsable du pôle écoute et la Directrice administrative et financière,*
- ☞ *L'organisation de la Direction administrative et financière, constituée au 31 Décembre 2006 de 5 personnes (la Directrice administrative et financière, la responsable comptable, la comptable, l'assistant administratif et la Secrétaire),*

- ☛ *L'organisation de 2 séminaires et de réunions de services pour l'ensemble des salariés du GIPEM.*

Le second séminaire du GIPEM a été organisé le 12 décembre 2006. Il s'agissait de lancer une réflexion collective autour du changement de dénomination (passage d'enfance maltraitée à la notion d'enfance en danger) et de ses implications juridiques et psychosociales, de présenter le deuxième rapport de l'ONED qui venait d'être remis au ministre et de réfléchir aux perspectives de développement d'actions communes ainsi que de l'organisation des séminaires du GIPEM en 2007. Paul DURNING et Pascaline CHAMBONCEL-SALIGUE ont explicité la notion de danger tandis que Lucy MARQUET et Pascale BREUGNOT présentaient le rapport et précisaient les orientations du projet de loi en matière de cellules, d'observatoires départementaux tout en comparant ces éléments à la réalité observée sur le terrain. Les écoutants, venus en nombre, ont pu les interroger sur divers points.

Enfin, le travail réalisé par la responsable de communication du SNATEM, la responsable de documentation et de communication de l'ONED, arrivée en octobre 2006, et la rédactrice de l'ONED a permis d'établir des synergies entre les deux services :

- ☛ *Création en fin d'année d'une lettre de communication interne hebdomadaire,*
- ☛ *Regroupement d'un service de documentation à disposition de l'ensemble des salariés dans les locaux de l'ONED.*

Suite au départ de Daniel SGAMBATI en août 2006, Nathalie LE MAIRE a pris ses fonctions de Directrice administrative et financière début octobre 2006. Régine PIERRELUS, comptable, a rejoint l'équipe administrative le 20 novembre 2006 et Emina BOISSARD, secrétaire, a remplacé Catherine BROCHARD le 18 septembre 2006.

I. 3 La confirmation du statut public du GIPEM et de ses salariés

Suite à la mission d'appui assumée par l'Inspecteur général de l'IGAS fin 2005, début 2006, son rapport concluait que, le GIPEM étant une personne morale de droit public assumant une mission de service public à caractère administratif, les agents recrutés par l'organisme ont nécessairement la qualité d'agent public.

Cette conclusion appelait alors une mise en conformité du statut des personnels au décret 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat.

Sur décision du Conseil d'administration du 12 avril 2006, l'accord d'entreprise du GIPEM a été dénoncé le 4 mai 2006.

Le projet du nouveau cadre d'emploi public pour les salariés du GIPEM a été mis en œuvre à la fin de l'année 2006 avec l'objectif d'une négociation avec les représentants du personnel durant le premier trimestre 2007 et d'un vote sur ce cadre d'emploi par le Conseil d'administration du 18 avril 2007.

I.4 Point sur les contentieux

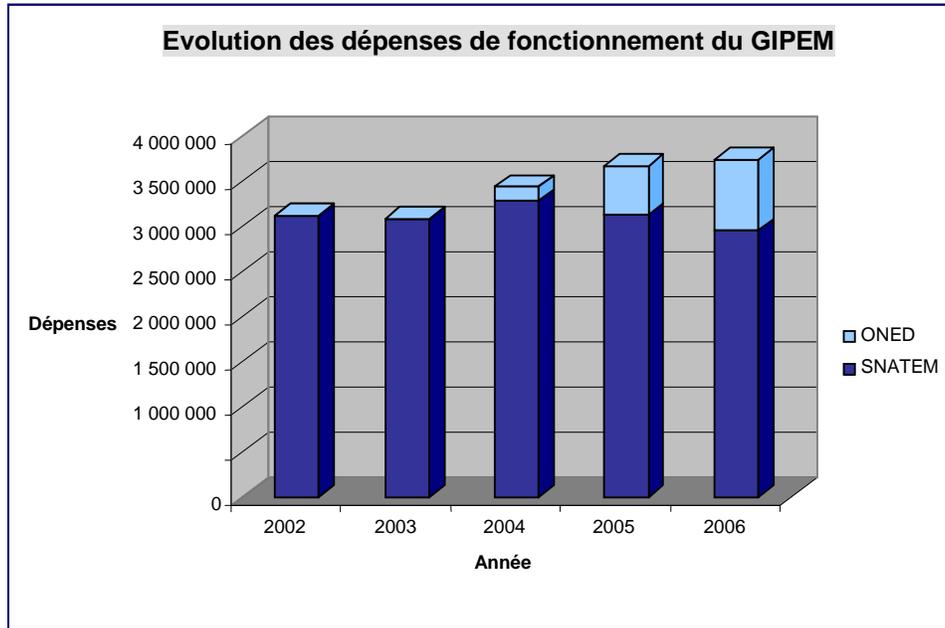
- ☛ En ce qui concerne le contentieux ouvert relatif aux modalités de mise fin au détachement de l'ancienne Directrice générale, la procédure sur le fond est en cours auprès du Tribunal Administratif.
- ☛ L'ancienne Directrice générale a sollicité en référé auprès du Tribunal Administratif de Paris la suspension de la décision du GIPEM d'arrêter le versement de sa rémunération à compter du 1^{er} février 2006. Par ordonnance en date du 10 avril, cette requête a été rejetée.
- ☛ Suite à son licenciement, l'ancienne Secrétaire générale du GIPEM a saisi le Conseil des Prud'hommes de Paris. Suite à l'audience de conciliation en date du 27 juin 2006, l'affaire a été renvoyée au fond à l'audience du 3 mai 2007.
Le GIPEM soutient l'incompétence du Conseil des Prud'hommes au profit du Tribunal Administratif, les contrats de travail des GIP étant des contrats de droit public. En cas de contestation, il est envisagé d'élever le conflit devant le Tribunal des Conflits.
- ☛ Le Président du Conseil général du Nord a contesté les conditions dans lesquelles s'est déroulé le vote du Budget prévisionnel 2006. La procédure reste en cours.

I.5 Le budget du GIPEM

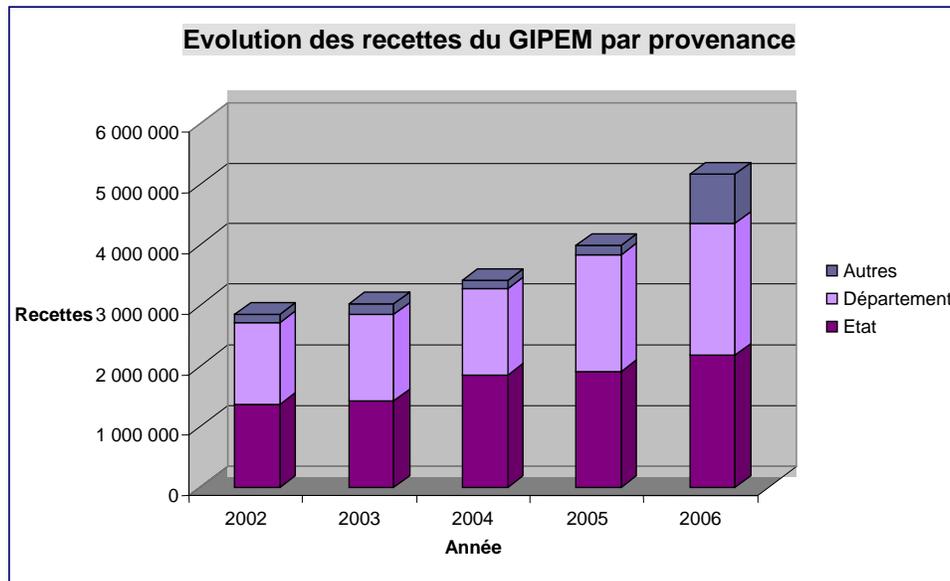
Analyse globale du budget entre 2002 et 2006

Une analyse de l'évolution du budget de fonctionnement et d'investissement entre 2002 et 2006 comparée à l'évolution des contributions de l'Etat et des départements est synthétisée dans les tableaux et graphiques ci-après :

Dépenses de fonctionnement et d'investissement				
	fonctionnement			investissement
Année	SNATEM	ONED	GIPEM	
2002	3 120 692	0	3 120 692	24 757
2003	3 087 065	0	3 087 065	51 843
2004	3 284 824	156 646	3 441 470	257 007
2005	3 131 413	540 879	3 672 292	76 140
2006	2 951 976	787 493	3 739 469	25 367



Contributions Etat et département / Recettes globales GIPEM				
Année	Etat	Département	Total	Recettes GIPEM
2002	1 359 845	1 359 845	2 719 690	2 837 426
2003	1 519 845	1 519 845	3 039 690	3 015 872
2004	1 845 845	1 419 845	2 869 690	3 412 624
2005	1 910 000	1 910 000	3 820 000	3 988 730
2006	2 177 700	2 177 700	4 355 400	5 159 545



Pour expliquer ces évolutions, un certain nombre de points doit être rappelé ci-après :

- ☛ *En 2004, le budget de l'ONED était pris en charge en totalité par l'Etat qui a versé une contribution de 400 000 € du fait de la date tardive de sa création. A partir de 2005, la contribution nécessaire au fonctionnement de l'ONED est prise en charge à parts égales par l'Etat et les départements.*
- ☛ *En 2004 et 2005, les charges de fonctionnement communes aux deux services SNATEM et ONED n'ont pas été réparties sur les deux budgets. En revanche, cette répartition a été faite en 2006.*

Analyse du compte financier 2006

Les charges de fonctionnement du GIPEM en 2006 sont de 3 739 469 € et les recettes de 5 159 545 €.

Le résultat excédentaire 2006 s'établit à 1 420 076 €.

Ce résultat supérieur au BP 2006 initial de 1,4 M€ doit être analysé par:

- ☛ *D'une part, l'augmentation des recettes prévisionnelles de 713 K€ essentiellement due au remboursement de la taxe sur les salaires versée entre 2000 et 2006 à hauteur de 597 K€,*
- ☛ *D'autre part, une non consommation des dépenses budgétées à hauteur de 687 K€, essentiellement sur les dépenses de personnel, d'études et recherches et de services extérieurs.*

Parmi les principaux postes de dépenses de fonctionnement, 2 603 140 € sont consacrés aux dépenses de personnel.

Les dépenses d'investissement du GIPEM se sont élevées pour leur part à 25 367 € pour l'année 2006, certains projets d'investissement notamment informatique et téléphonique étant reportés sur le premier semestre 2007.

I.6 La formation

Le GIPEM a consacré, en 2006, 11 982 € au paiement des droits d'inscription à la formation continue des professionnels du GIPEM (voir tableau ci dessous), non compris les salaires des personnes en formation à l'extérieur et des personnes les remplaçant sur le plateau d'écoute.

Ce budget faible en pourcentage par rapport à la masse salariale sera réévalué en 2007 (porté à 30 500 € après la DBM 1).

Les principales formations qui ont été financées sont les suivantes :

ORGANISME ou UNIVERSITE	SUJET	Nombre de salariés
INSTITUT D'ETUDES SYSTEMIQUES	"L'effet thérapeutique : le fait des thérapeutes"	1
INSTITUT D'ETUDES SYSTEMIQUES	"Penser le monde de l'enfant"	1
SOS VILLAGE D'ENFANTS	"La fratrie dans le cadre du placement"	5
SFDS	Pratique des appariements sécurisés	3
ENFANCE ET PSY	Les marques du corps	11
LIGUE FRANCAISE SANTE MENTALE	Colloque "La Famille dans tous ses...états!"	13
JIVS-ADIX	Formation au logiciel comptable	1
NANTERRE PARIS X	Master de Sciences de l'Education – Spécialité Education familiale et Interventions socio-éducatives	1
INFA FORMATION	Accompagnement VAE éducateur spécialisé	1
GRETA TOP FORMATION	Logiciel informatique Powerpoint	1
UNIVERSITE R.DESCARTE	Master " Cadre de l'aide spécialisée à la personne"	1

I.7 Perspectives pour 2007

Les principaux chantiers institutionnels et organisationnels du GIPEM pour l'année 2007 :

- ☛ *Négociation du cadre emploi durant le 1^{er} trimestre 2007 pour un premier vote du Conseil d'administration le 18 avril 2007 et mise en application jusqu'à la fin de l'année,*
- ☛ *Conduite des différents chantiers informatiques et téléphoniques engagés en 2006 : mise en place d'un réseau informatique commun aux différents services, changement du logiciel de gestion des appels téléphoniques du SNATEM, changement du système téléphonique du SNATEM, mise en place de la base de données anonymisées pour le système d'observation de l'ONED,*
- ☛ *Mise en place d'actions de communication pour le 119,*
- ☛ *Poursuite de la mise en place d'outils de gestion (outils budgétaires, procédures écrites, règlement administratif et financier).*

Sommaire

II.1	Présentation du SNATEM	15
	☞ <i>Cadre législatif et conventionnel</i>	15
	☞ <i>Missions du 119</i>	15
	☞ <i>Fonctionnement</i>	16
	☞ <i>Secret professionnel</i>	16
	☞ <i>Les ressources humaines</i>	17
	☞ <i>L'encadrement et la formation</i>	18
II.2	Analyse de l'activité d'écoute	21
	☞ <i>Point sur le recueil des données</i>	21
	☞ <i>Analyse globale des appels (informations générales)</i>	22
II.3	Analyses sur les CRATS et les Notices 2	30
	☞ <i>Nombre de CRAT par département pour 100 000 mineurs</i>	30
	☞ <i>Les 1000 premiers retours des départements « Notice 2 »</i>	36
	☞ <i>Les enfants ayant fait l'objet d'une transmission au département « CRAT »</i>	37
II.4	La communication	40
	☞ <i>Les temps forts</i>	41
	☞ <i>Les relations avec les médias</i>	42
	☞ <i>Les demandes d'insertion</i>	44
	☞ <i>Fréquentation du site INTERNET</i>	45
	☞ <i>Les demandes de documentation</i>	47
	☞ <i>Les créations du pôle communication/documentation</i>	48

PARTIE II : L'ACTIVITE DU SNATEM

II. 1 Présentation du SNATEM (pour mémoire)

Cadre législatif et conventionnel

Créé par la Loi n°89-487 du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements et à la protection des mineurs*, le Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraitée est un service public mis à la disposition des enfants et de leurs familles en difficultés ainsi que des professionnels confrontés à des situations d'enfants en danger.

Il est géré par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui rassemble sur la base d'une convention partenariale, l'Etat, les Départements ainsi que des Associations qui oeuvrent dans le champ de la protection de l'enfance.

Par ailleurs, le Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraitée s'articule avec les services départementaux selon un dispositif conventionnel**. Il transmet « immédiatement » aux Présidents de Conseils Généraux les situations d'enfants maltraités ou présumés l'être, à des fins d'évaluation locale.

Il peut, le cas échéant, saisir le Procureur de la république et signaler le cas de mineurs en danger.

Le Service « Allô, Enfance maltraitée » s'articule également, si nécessaire, avec les services de police, de gendarmerie, les pompiers et le Samu pour les situations d'urgence.

Son financement est assuré par le biais d'une contribution obligatoire répartie à parts égales entre l'Etat et les Départements.

Missions du 119

La vocation du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraitée est d'assurer une « veille sociale » afin d'apporter « immédiatement » aide et conseil aux citoyens confrontés à une situation de mauvais traitements à enfant, d'aider au dépistage des situations de maltraitance, de faciliter la protection des mineurs en danger mais également de permettre une prise en charge au niveau local si nécessaire.

* Loi votée à l'unanimité par les parlementaires

** Art. 34, 35 & 36 de la Convention constitutive du GIP

La loi du 10 juillet 1989 ainsi que la Convention constitutive du GIP qui organise le rôle des organes statutaires, définissent les missions du SNATEM selon quatre missions principales :

1 Accueillir, 24h/24h et 7j/7j, les appels d'enfants victimes de mauvais traitements et de toute personne confrontée à des situations de maltraitance pour :

- ☞ *Aider au dépistage des situations de maltraitance à enfant,*
- ☞ *Faciliter la protection de mineurs en danger.*

2 Transmettre les informations concernant des enfants maltraités ou présumés l'être aux services des Conseils Généraux compétents en la matière. Signaler directement au Parquet lorsque l'information le justifie.

3 Conduire une étude épidémiologique sur l'évolution de ce phénomène (depuis la loi n°2004-1 du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance, cette mission est transférée à l'ONED dans le cadre de sa mission de mise en cohérence des données chiffrées). L'analyse des données chiffrées collectées au SNATEM est conduite en coopération entre les différents services.

4 Agir au titre de la prévention des mauvais traitements à enfant.

Fonctionnement

A cet effet, l'accès au service est facilité par un numéro d'urgence, le 119, dont l'affichage est obligatoire dans tous les lieux accueillant habituellement des mineurs.

L'accessibilité permanente du SNATEM repose sur une équipe de professionnels de la téléphonie (le pré accueil) et une équipe pluridisciplinaire de professionnels de l'écoute (les écoutants). Ces professionnels s'appuient sur le soutien technique des cadres du pôle écoute.

Par ailleurs, il dispose d'un service minitel dialogue pour les déficients auditifs qui est accessible par une ligne directe gratuite : le 0800 559 557.

Secret professionnel

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel, conformément à la loi du 10 juillet 89 et aux dispositions des articles 226-13 & 226-14 du code Pénal.

Les ressources humaines

Effectifs

Le SNATEM dispose, sous la responsabilité du chef de Pôle, à la fois de personnel propre (écoutants, coordonnateurs, secrétaire technique et un responsable de communication) et d'un service extérieur (agents du pré accueil).

L'ensemble du personnel SNATEM est constitué de 34.25 équivalents temps plein (ETP) en 2006.

L'effectif des écoutants est resté constant depuis 2000 bien que l'on ait enregistré une légère baisse en 2003 compte tenu des congés parentaux, des longues maladies et de quelques départs (un 1/2 équivalent temps plein en moins). En 2004, le nombre d'écoutant ETP avait regagné le niveau des années 2000, 2001 & 2002, en 2005 il est resté stable. Fin 2006, il est de 27.5 ETP dont 26 ETPT (équivalent temps plein travaillé après déduction des congés parentaux et congés sans solde).

Une 3^{ème} coordonnatrice a été nommée en juillet 2006, conformément au projet adopté par l'Assemblée générale de 2005.

Pré accueil

Le pré accueil du 119 est constitué d'une équipe de professionnels de la téléphonie. Son rôle est d'accueillir les usagers, de discerner leurs demandes, de leur présenter « a minima » les missions du service et d'orienter les appels explicites vers le plateau d'écoute ou l'administration.

Il fonctionne de 8h à 23h du lundi au vendredi et de 10h à 23h les samedis, dimanches et jours fériés (cf. tableau).

L'effectif du pré accueil est relativement stable ces dernières années. Toutefois, l'équivalent temps plein a été légèrement renforcé d'un demi effectif en 2003 compte tenu de l'élargissement de l'amplitude horaire du pré accueil.

Année	<i>Effectif agent du pré accueil Equivalent Temps Plein</i>
2000	4
2001	4
2002	4
2003	4,5
2004	4,5
2005	4.5
2006	4.6

Ecoutants

Ils sont au nombre de 52 (27.5ETP) et constituent une équipe pluridisciplinaire composée de psychologues, juristes, travailleurs sociaux ou autres professionnels connaissant le domaine de l'enfance.

Quatre compétences sont requises : être formé à la relation, avoir une connaissance des pathologies liées à la maltraitance, maîtriser les fonctionnements institutionnels et connaître les réseaux sociaux départementaux. Ces professionnels assurent en principe des plages d'écoute de 4 heures par jour.

Leur mission première est d'être à l'écoute des usagers, de procéder à l'évaluation des situations évoquées par les appelants et, si opportun, de proposer une transmission des informations aux départements, à des fins d'évaluation locale. Dans d'autres situations, ils apportent information, conseil, voire soutien psychologique.

Coordonnateurs

Les coordonnateurs, au nombre de trois à partir de juillet 2006, encadrent les professionnels du plateau technique. Ils assurent l'interface entre le 119 et les services sociaux départementaux.

Ils supervisent l'ensemble des procédures de transmission d'information aux départements. Ils valident les comptes rendus d'appels téléphoniques et en assurent le suivi. Ils sont en relation permanente avec les correspondants et les dispositifs départementaux d'action sociale.

Secrétariat technique

Il procède à l'acheminement de ces transmissions, par fax et courrier en direction des correspondants et assure le suivi des retours d'information en provenance des départements. Il est par ailleurs garant de l'enregistrement, du classement et de l'archivage des dossiers.

L'encadrement et la formation

Les professionnels chargés de la prise en charge des appels destinés au 119 bénéficient d'un encadrement technique permanent destiné à leur assurer un soutien et un accompagnement adaptés, lors du traitement des appels.

Ils bénéficient d'une formation initiale dès leur entrée dans le service, renforcée par un système de tutorat, ainsi que d'une formation continue personnalisée pour enrichir leurs pratiques et actualiser leurs connaissances. La formation initiale des agents du pré accueil et des écoutants est une activité permanente du service.

Formation initiale des agents du pré accueil

Compte tenu de la particularité des appels qui arrivent au 119, et plus particulièrement les appels d'enfants, les agents du pré accueil bénéficient d'une formation initiale dispensée par les cadres du pôle écoute.

Au-delà de la présentation du cadre institutionnel dans lequel les agents d'accueil sont appelés à travailler, la formation initiale consiste à les initier à la gestion des appels muets, brefs, injurieux ou ludiques qui arrivent chaque jour en grand nombre, et à la gestion du stress que ce type d'appels peut générer à leur niveau.

Les agents d'accueil sont par ailleurs munis d'un protocole qui leur permet de mettre en œuvre les procédures de traitement correspondantes à chaque type d'appel qu'ils reçoivent.

La formation initiale est menée sur une période de 15 jours à raison de :

- ☛ *4h de double écoute,*
- ☛ *2h de formation pratique (présentation du protocole et examen de quelques cas pratiques),*
- ☛ *12 heures de gestion directe des appels en mode tutorat.*

Une évaluation de la formation est assurée par le Responsable du Pôle Ecoute avant validation du nouvel agent dans sa fonction.

Un suivi et un accompagnement des agents d'accueil sont également assurés régulièrement par les cadres du pôle écoute ponctués par des réunions de bilan.

Formation initiale des écoutants

L'année 2006 a vu le recrutement de quatre écoutants. Leur formation a représenté un volume de 208 heures, soit 52 heures par nouvel écoutant. Elle a été assurée par le Pôle écoute et s'est décomposée comme suit : 12 heures de formation théorique auxquelles se sont ajoutées 20 heures de formation à l'écoute (double écoute passive, puis active).

La formation initiale des écoutants repose sur 4 modules comprenant une présentation du service et de ses missions, du cadre légal concernant la protection des mineurs, des modalités de gestion et restitution des appels téléphoniques ainsi que des séances pratiques de double écoute.

Chaque nouvel écoutant se trouve sous la responsabilité d'un coordonnateur référent qui accompagne et évalue au fur et à mesure de la formation le nouvel arrivant. Le coordonnateur est aidé d'un écoutant "tuteur" qui gère plus particulièrement l'aspect technique de la formation.

Le coordonnateur suit l'écoutant stagiaire dans toutes les phases de la formation et veille à répondre à l'ensemble des questions et des besoins exprimés.

Tutorat

Le tutorat au 119 est un dispositif de soutien et d'accompagnement des nouveaux écoutants par les professionnels de l'écoute plus expérimentés. Ces derniers viennent en appui des nouveaux dans le cadre des conduites d'entretien et apportent leur savoir-faire pour gérer au mieux les appels.

Le tuteur est à la disposition du nouvel écoutant pendant plusieurs mois participant ainsi à l'autonomisation de ce dernier.

Ce dispositif permet aux nouveaux professionnels de l'écoute de bénéficier, au-delà de la formation initiale, d'un accompagnement personnalisé garantissant la qualité de l'accueil, de l'écoute au téléphone et de la qualité de la réponse.

Formation continue des écoutants

La formation continue participe à la qualité du service ainsi qu'au développement personnel de chaque salarié dans son espace professionnel.

Elle permet aux écoutants d'être au fait des problématiques sociales et des évolutions législatives concernant la protection des mineurs.

Cette formation est organisée sur la base de demandes individuelles ou collectives et a pour finalité de leur permettre d'acquérir de nouveaux savoirs, de nouvelles compétences afin qu'ils puissent apporter aux usagers du 119, la meilleure aide possible.

A cet effet, ils participent notamment à des colloques, des conférences, des tables rondes et des sessions qui sont organisés par des organismes de formation tels que présentés dans le chapitre « formation ».

Interventions extérieures

L'arrivée d'un troisième coordonnateur en juillet 2006 a permis d'accélérer la réorientation de ce groupe. En effet, jusqu'alors prioritairement axé sur la présentation du 119 et de sa place dans le dispositif de protection, il a développé un programme désormais autour du métier d'écoutant au 119. Si les interventions de type classiques (comme celles des années antérieures) a perduré, la première intervention à destination des professionnels départementaux s'est déroulée au mois de Décembre. Ainsi, deux écoutants et le responsable du SNATEM ont présenté le 119, les métiers de l'écoute appliqués à la protection de l'enfance et les articulations possibles entre professionnels de terrain et écoutants. Cette intervention devant 300 professionnels du Département du Morbihan fut la première intervention visant à ce que le rôle d'écoutant au 119 soit mieux connu des partenaires.

Concrètement, ce groupe se réunit deux heures par période de 4 semaines. En 2006, un travail d'harmonisation des documents, établis de manière éparse par chaque membre du groupe depuis plusieurs années, a été opéré en vue de construire les nouvelles présentations.

En 2006 les interventions ont été :

- ☞ 3 interventions d'une journée au CNFPT de Pantin,
- ☞ Hôpital Henri Mondor à Créteil,

- ☞ Ecole d'infirmière de Villejuif,
- ☞ IFSI de Meaux,
- ☞ Institut de Puériculture à Paris,
- ☞ Département du Morbihan,
- ☞ Polynésie française.

L'intervention en Polynésie française s'inscrit quant à elle dans la continuité de l'opération initiée en 2004 visant à accompagner la création d'une ligne d'urgence. Cette intervention de trois semaines était construite autour de l'évaluation des professionnels écoutants et de la mise en place d'une coordination globale de l'écoute.

II. 2 Analyse de l'activité d'écoute

Point sur le recueil des données

Les analyses statistiques des appels reçus au 119 sont depuis la mise en place du progiciel CONSO+ malheureusement lacunaires et parfois incertaines. Comme cela a été décrit dans les rapports d'activité de 2004 et 2005, ces faiblesses découlent de divers problèmes :

- ☞ *Difficultés de saisie de données (parfois mal complétées en raison du masque de saisie complexe et peu logique),*
- ☞ *Difficultés de codification,*
- ☞ *Difficultés d'extraction de données à des fins statistiques (ces extractions longues interrompent le système sur le plateau d'écoute et ne peuvent être faites que très tôt le matin).*

La difficulté d'obtenir des statistiques fiables est un des motifs de la refonte en cours du système informatique.

Il est tenté de privilégier ici des indications aussi précises que possible :

- ☞ *Sur l'activité d'ensemble du plateau,*
- ☞ *Sur les transmissions de situations aux services départementaux qui constituent le cœur de la mission du SNATEM. Sur ce point, les analyses conduites l'année dernière ont été reprises et enrichies.*

Enfin, il sera présenté comme précédemment, des informations malheureusement tout a fait succinctes sur les appelants, les formes de maltraitance, et les enfants concernés.

Un double engagement est pris ici pour l'avenir :

- ☞ *Dès la mise en place du nouveau système d'informations, la présentation de données chiffrées beaucoup plus détaillées et fiables (celles-ci porteront sur le second semestre 2007 ou le quatrième trimestre 2007),*
- ☞ *Lorsque CONSO+ sera inactif, il sera tenté de conduire des analyses rétrospectives plus complètes, impossibles à ce jour sous peine d'une paralysie du système.*

Analyse globale des appels (informations générales)

L'année 2006 a vu se maintenir le niveau d'accessibilité du service (*voir tableau « appels acheminés et entrants »*). Sur 847 556 appels décrochés par le pré accueil (ou directement par le plateau d'écoute), 6 288 appelants ont raccroché avant d'accéder au plateau d'écoute, soit 0,8% des appels dont beaucoup, heureusement, ont dû rappeler.

Toutefois, les chiffres globaux des appels traités confirment la baisse constatée en 2006 du nombre d'appels décrochés au pré accueil ainsi que, de manière un peu plus limitée, des aides immédiates (*il s'agit ici des appels donnant lieu à un entretien sur le plateau, mais sans transmission aux départements, soit parce que la question ne se posait pas, soit parce que l'écoutant n'a pu être en mesure de recueillir les informations suffisantes permettant une telle transmission*).

L'interprétation de cette baisse n'est pas évidente. Il convient de noter qu'il y a eu un pic en 2003 et 2004 et que l'année 2006 rejoint un plateau qui fut relativement stable de 1998 à 2002. Il est cependant possible que le mouvement soit plus structurel.

Relevons ainsi que la baisse du nombre d'appels est constatée dans tous les centres de téléphonie sociale. D'ores et déjà, quatre raisons peuvent être avancées :

- ☛ *Le téléphone n'est peut-être plus le moyen privilégié pour une première prise de contact par les jeunes, qui utiliseraient d'autres mode de communication (texto, chat...),*
- ☛ *L'impact du développement des numéros départementaux sur notre flux d'appels (ce point fait l'objet d'une première analyse plus loin),*
- ☛ *L'environnement médiatique qui met l'accent sur la délinquance juvénile et a souligné, en matière de protection de l'enfance, les risques de dérives (Outreau 2, ouvrage de la fille d'Antonio MADEIRA). Cette inflexion conduit peut-être à faire hésiter certains appelants,*
- ☛ *La quantité et la qualité de la communication externe du 119 doivent être interrogées comme une des causes possibles de cette baisse et un travail sur la stratégie et les supports est d'ores et déjà initié.*

Appels traités

Jusqu'à l'an dernier, le Rapport d'activité tentait de rendre compte des appels présentés ou acheminés, c'est à dire l'ensemble des appels adressés au 119 qui parviennent effectivement au Service ainsi que les appels rejetés sur France Télécom.

Les données fournies par France Télécom, jusqu'à la mise en place du numéro d'urgence 119, peuvent être considérées comme fiables puisqu'elles fondaient une facturation au SNATEM en fonction du nombre d'appels reçus.

Depuis le passage du numéro vert 119 au statut de numéro d'urgence, France Télécom a cessé cette comptabilisation qui était pour elle sans intérêt et complexe du fait de la multiplication des opérateurs. La consultation des Rapports d'activité précédents démontre qu'à partir de 2003, ces chiffres sont des estimations calculées à partir d'une observation par France Télécom de notre flux d'entrée sur une semaine (notamment en 2005).

D'après l'autocommutateur du service relevé pour 335 jours au cours de l'année 2005 (les procédures sont lourdes et complexes), le nombre d'appels acheminés par France Télécom serait de 1 764 621, le nombre d'appels décrochés par un sujet humain ou un des deux réponders serait 1 491 158 toujours pour 335 jours. Une estimation raisonnable pour l'année 2005 sur 365 jours est donc de 1 922 650 appels acheminés et de 1 625 000 décrochés par un agent humain ou par un répondeur (appels entrants dans le service).

Appels décrochés (traités) :

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004*	2005**	2006***
204 000	710 000	789 282	701 183	736 535	821 670	860 000	900 000	847 556

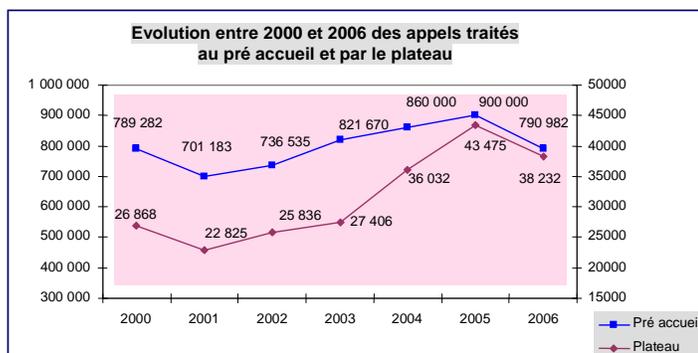
En 2006, 847 556*** appels ont été décrochés par un agent humain au 119.

Le tableau ci-dessus montre que si les appels traités ont constamment augmenté depuis 2001, on constate une baisse en 2006 de 12 %. Cette baisse est peut être le résultat d'une baisse des appels adressés au 119 comme aux autres téléphones sociaux.

Cependant, on doit aussi noter ici l'importance du turn-over au pré accueil. La mission du pré accueil est difficile. Le rythme de travail des agents est soutenu et provoque un fort turn-over des équipes. 2006 n'a pas été épargnée : en effet, 13 agents de pré accueil différents ont travaillé en 2006 pour constituer une équipe permanente de 8 postes. Ainsi, plus de 50 % de l'équipe a été renouvelée. Ces remplacements représentent 90 heures de formation et impliquent naturellement une baisse de la capacité de décrochage du service. Malgré ce volume de remplacement, la moyenne de décrochage reste supérieure à 90 appels/heure. Or, il est incontestable que durant leur période de formation et au cours de leur première semaine de travail, les personnes chargées du pré accueil n'atteignent pas la rapidité de leurs collègues plus expérimentés qui décrochent en moyenne plus de 90 appels à l'heure.

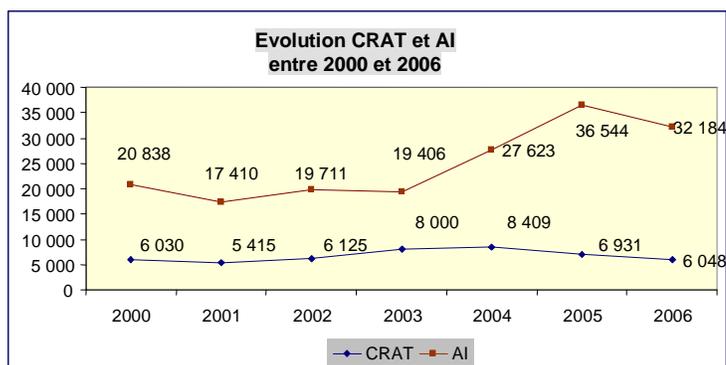
L'impact d'une baisse d'activité du pré accueil ne peut expliquer cependant une baisse strictement équivalente en pourcentage du nombre d'entretiens sur le plateau d'écoute entre 2005 et 2006 (voir tableau ci après).

* selon estimation faite à partir de l'autocom du service, donc difficilement comparables aux chiffres de 2003 à 2005
 ** une autre estimation à partir de l'autocom du service, malheureusement seulement conduite sur 6 mois, conduirait à évaluer à 2 000 0000 environ le nombre d'appels acheminés
 *** estimation à partir de l'autocom du service sur 335 jours 777 894, soit une estimation pour 365 jours de 847 556



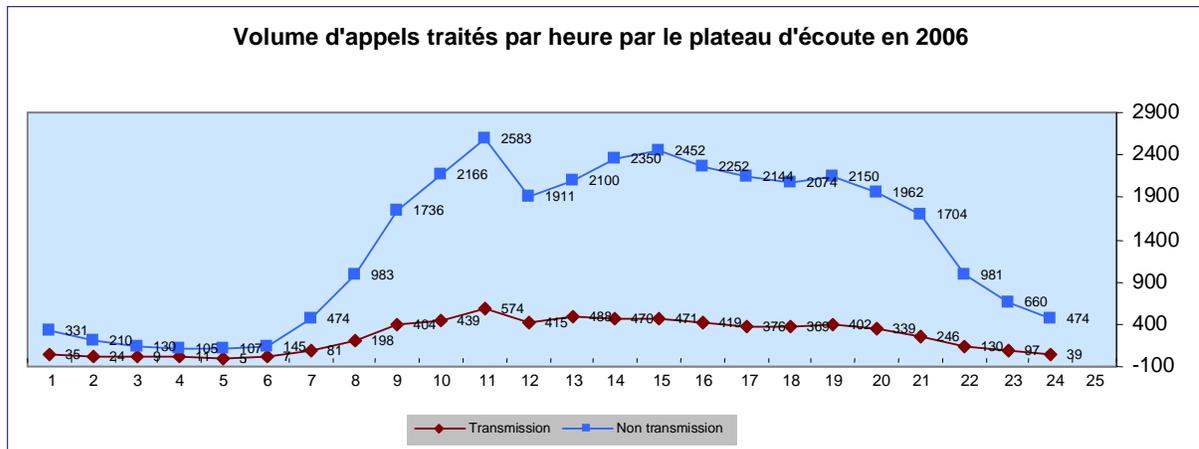
Entretiens sur le plateau d'écoute

On appelle « entretien sur le plateau d'écoute », le total des demandes d'aide immédiates « AI » (dont il conviendra de mieux analyser ce que ce terme recouvre) et des comptes rendus d'appels téléphoniques transmis aux départements « CRAT ».



Année	Total des entretiens sur le plateau d'écoute	CRAT	AI
1991	12 547	1 649	10 898
1992	11 869	1 780	10 089
1993	14 913	2 484	12 429
1994	16 608	2 642	13 966
1995	20 938	2 778	18 160
1996	25 714	2 789	22 925
1997	32 822	4 150	28 672
1998	26 841	4 456	22 385
1999	27 878	6 389	21 489
2000	26 868	6 030	20 838
2001	22 825	5 415	17 410
2002	25 836	6 125	19 711
2003	27 406	8 000	19 406
2004	36 032	8 409	27 623
2005	43 475	6 931	36 544
2006	38 232	6 048	32 184

Il s'agit donc ici du cœur de l'activité du SNATEM, même si parmi les très nombreux appels inexploitable (parce que brefs, silencieux, injurieux, etc) certains peuvent favoriser un contact ultérieur du service notamment par les enfants. Cependant, c'est bien le nombre et la nature des appels traités par les écoutants sur le plateau d'écoute qui doivent être observés avec le plus de minutie.



L'observation du volume d'appels traité selon l'heure de la journée est très conforme aux années précédentes. Un très petit nombre d'appels traités entre minuit et 6h du matin, puis une accélération dès 6h du matin conséquente puisque à 11h le nombre d'appels traités est sensiblement 20 fois plus élevé qu'à 6h du matin. Il reste ensuite élevé et ne baisse que de 21h à 24h.

Transmissions aux départements (Compte Rendu d'Appel Téléphonique CRAT)

Année	CRAT
1991	1 649
1992	1 780
1993	2 484
1994	2 642
1995	2 778
1996	2 789
1997	4 150
1998	4 456
1999	6 389
2000	6 030
2001	5 415
2002	6 125
2003	8 000
2004	8 409
2005	6 931
2006	6 048

Le terme de « **transmission** » (CRAT) renvoie à une réalité relativement unifiée : une situation dans laquelle on soupçonne qu'un enfant est maltraité ou en danger et pour laquelle les services départementaux sont saisis. Ces services adressent un retour d'information dit « Notice 2 » qui permet au SNATEM de connaître les mesures prises et d'évaluer le bien fondé de ses transmissions.

Le terme d'« **aide immédiate** » (AI) ne sera pas repris dans le prochain système d'information tel quel parce qu'il regroupe des situations très diversifiées.

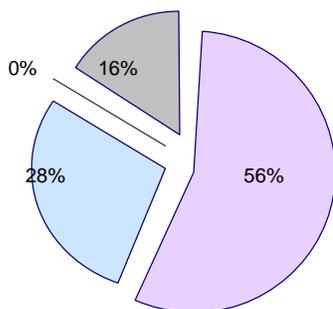
- Il peut, en effet, s'agir de suspicions de maltraitance pour lesquelles l'appelant n'a pas souhaité ou pu donner suffisamment d'informations pour permettre une transmission utile. Ainsi, pour un tiers des AI, le département est inconnu (*voir tableau ci-dessous*). Cela ne fait

cependant pas obstacle, en cas de suspicion de danger grave, de saisir le Parquet de Paris.

- ☛ Dans d'autres situations, la personne au cours de l'entretien décide de saisir elle-même les services départementaux ou le Parquet.
- ☛ Un autre type d'AI concerne les demandes de renseignements (par exemple sur les procédures à suivre, les symptômes, etc...) sans que l'entretien concerne un enfant susceptible d'être en danger.
- ☛ D'autres appels, notamment de la part de jeunes, peuvent être centrés sur des préoccupations telles que la contraception, le risque de MST, etc... Ces jeunes ne peuvent être réorientés vers Fil Santé Jeunes, Sida Info Service ou autres téléphones sociaux, qu'après que l'écouter s'est assuré que la première demande n'en cachait pas une autre (par exemple, les adolescents abusés ne débutent que rarement leur entretien en abordant frontalement cette problématique). Si la question du danger ne se pose pas, pour beaucoup de ces appels, le service a malgré tout apporté une aide importante au jeune et, le cas échéant, l'a orienté vers un interlocuteur approprié.
- ☛ Enfin, les Appels dits « brefs » qui durent moins de 30 secondes s'avèrent le plus souvent être des appels d'enfants ou de jeunes dont le pré accueil n'a pas eu le temps de déterminer s'ils devaient être transmis sur le plateau ou non. Il peut aussi s'agir de personnes qui se ravisent au dernier moment et qui, espérons-le, rappelleront ensuite...

La refonte du système d'information (élaborée de manière conjointe par des écouterants et un informaticien) va permettre de distinguer un certain nombre de situations actuellement regroupées sous l'appellation d' « Aide immédiate ».

Activité du plateau en 2006



AI Département connu	21 305
AI Département inconnu	10 879
Crat Département inconnu	8
Crat Département connu	6 040

Le nombre de transmissions aux départements de situations dans lesquelles une maltraitance est soupçonnée fut de 6 048 en 2006, soit une baisse de 12.7% par rapport aux chiffres de 2005. Le tableau ci-dessus souligne cependant de façon indéniable un pic en 2003 / 2004, et une baisse beaucoup plus forte en 2005 comme s'il était retrouvé fin 2006 des chiffres comparables à ceux obtenus entre 1999 et 2002.

On trouvera plus loin les tableaux détaillés par département calculant le nombre de transmissions pour 100 000 mineurs. Une telle approche permet une meilleure comparaison interdépartementale, mais appelle à la plus grande prudence quand le nombre de mineurs vivant dans le département est réduit.

Ce tableau met en évidence le fait que parmi les aides immédiates (AI), pour 10 879 d'entre elles, la transmission ne pouvait être envisagée puisque l'appelant n'a pas accepté de fournir cette indication ou que celle-ci n'était pas opportune.

Les retours d'informations des départements « Notice 2 »

Les retours des départements sont primordiaux pour le 119 pour deux raisons majeures :

Dans un premier temps, lors d'un ré-appel, ils permettent aux écoutants du 119 de prendre en compte dans leurs entretiens les actions qu'ils savent entreprises sur le terrain.

Dans un second temps, ces retours leur permettent d'analyser rétrospectivement les entretiens à l'issue desquels ils ont proposé une transmission. A cet égard, les retours d'information constituent un outil d'évaluation de leur écoute.

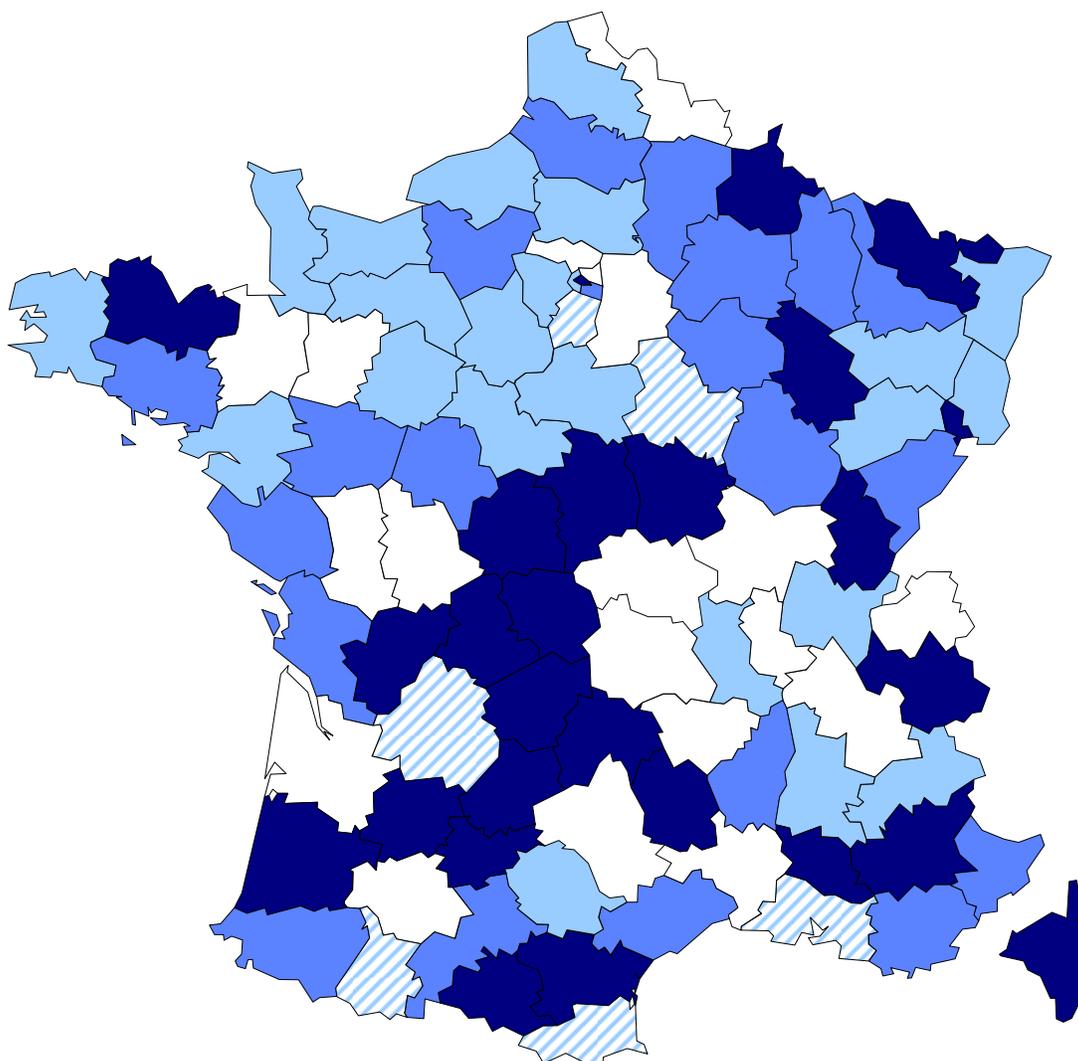
Le pourcentage de retours de Notice 2 est important puisque les trois quarts des départements renvoient la Notice 2 pour 85 % et plus de Compte Rendus d'Appels Téléphoniques reçus.

25 départements renvoient toutes les Notices 2. Il convient de garder en mémoire le fait que les nombres étant limités, les variations de pourcentage peuvent être trompeuses.

Il est cependant intéressant de noter que 7 départements renvoient la Notice 2 moins d'une fois sur deux, alors que 17 départements ont un taux de retours de Notice 2 se situant entre 50 et 85%.

Lors de ses visites dans les départements, l'ONED a pu constater que le faible taux de retours de Notice 2 était souvent à mettre en relation avec des organisations territorialisées dans lesquelles l'équipe réalisant l'évaluation décide de la prise en charge à mettre en œuvre sans systématiquement informer le service central de l'Aide Sociale à l'Enfance des conclusions des évaluations conduites.

Taux de retour de CRAT par département, année 2006



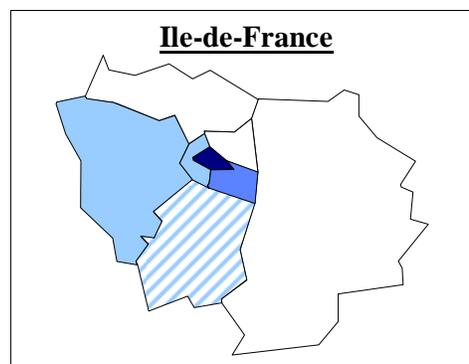
Légende (quartiles)

□ inférieur à 85 % (dont inférieur de 50 % (hatched pattern))

■ de 85 à 92 %

■ de 92 à 100 %

■ 100 %



nb : pas de distinction Haute-Corse et Corse du Sud

DEPARTEMENTS		CRAT ANNEE 2006	Retours manquants	Taux de retour de CRAT (%)
1	Ain	25	2	92
2	Aisne	82	5	94
3	Allier	20	0	100
4	Alpes (Haute-Provence)	10	0	100
5	Alpes (Hautes)	21	3	86
6	Alpes-Maritimes	111	3	97
7	Ardèche	41	2	95
8	Ardennes	38	0	100
9	Ariège	14	0	100
10	Aube	38	1	97
11	Aude	31	0	100
12	Aveyron	15	13	13
13	Bouches du Rhône	160	91	43
14	Calvados	66	8	88
15	Cantal	8	0	100
16	Charente	20	0	100
17	Charente Maritime	86	6	93
18	Cher	16	0	100
19	Corrèze	29	0	100
20	Corse	13	0	100
21	Côte d'Or	33	1	97
22	Côtes d'Armor	41	0	100
23	Creuse	9	0	100
24	Dordogne	39	24	38
25	Doubs	59	4	93
26	Drôme	43	5	88
27	Eure	76	2	97
28	Eure et Loir	46	5	89
29	Finistère	28	3	89
30	Gard	57	12	79
31	Garonne (Haute)	90	4	96

DEPARTEMENTS		CRAT ANNEE 2006	Retours manquants	Taux de retour de CRAT (%)
32	Gers	10	2	80
33	Gironde	82	20	76
34	Hérault	100	3	97
35	Ille et Vilaine	60	11	82
36	Indre	13	0	100
37	Indre et Loire	32	1	97
38	Isère	94	14	85
39	Jura	13	0	100
40	Landes	24	0	100
41	Loir et Cher	34	4	88
42	Loire	55	7	87
43	Loire (Haute)	11	2	82
44	Loire Atlantique	96	11	89
45	Loiret	71	6	92
46	Lot	6	0	100
47	Lot et Garonne	28	0	100
48	Lozère	2	0	100
49	Maine et Loire	50	3	94
50	Manche	37	5	86
51	Marne	53	1	98
52	Marne (Haute)	23	0	100
53	Mayenne	20	3	85
54	Meurthe et Moselle	118	2	98
55	Meuse	36	1	97
56	Morbihan	65	5	92
57	Moselle	117	0	100
58	Nièvre	8	0	100
59	Nord	321	115	64
60	Oise	109	12	89
61	Orne	50	7	86
62	Pas de Calais	211	21	90

DEPARTEMENTS		CRAT ANNEE 2006	Retours manquants	Taux de retour de CRAT (%)
63	Puy de Dôme	38	7	82
64	Pyrénées Atlantique	45	1	98
65	Pyrénées (Haute)	16	13	19
66	Pyrénées Orientales	44	28	36
67	Rhin (Bas)	105	14	87
68	Rhin (Haut)	42	5	88
69	Rhône	120	27	78
70	Saône (Haute)	17	2	88
71	Saône et Loire	54	21	61
72	Sarthe	49	7	86
73	Savoie	23	0	100
74	Savoie (Haute)	42	11	74
75	Paris	309	1	100
76	Seine Maritime	181	15	92
77	Seine et Marne	171	60	65
78	Yvelines	109	16	85
79	Sèvres (Deux)	50	13	74

DEPARTEMENTS		CRAT ANNEE 2006	Retours manquants	Taux de retour de CRAT (%)
80	Somme	85	5	94
81	Tarn	24	3	88
82	Tarn et Garonne	15	0	100
83	Var	122	2	98
84	Vaucluse	40	0	100
85	Vendée	46	1	98
86	Vienne	17	7	59
87	Vienne (Haute)	16	0	100
88	Vosges	49	4	92
89	Yonne	48	26	46
90	Territoire de Belfort	9	0	100
91	Essonne	93	69	26
92	Hauts de Seine	82	8	90
93	Seine Saint Denis	264	92	65
94	Val de Marne	142	11	99
95	Val d'Oise	143	38	73
96	Autre	1		
97	DOM	110	49	55
98	Etranger	2		
99	Non défini	4		
Totaux		6 041	996	84

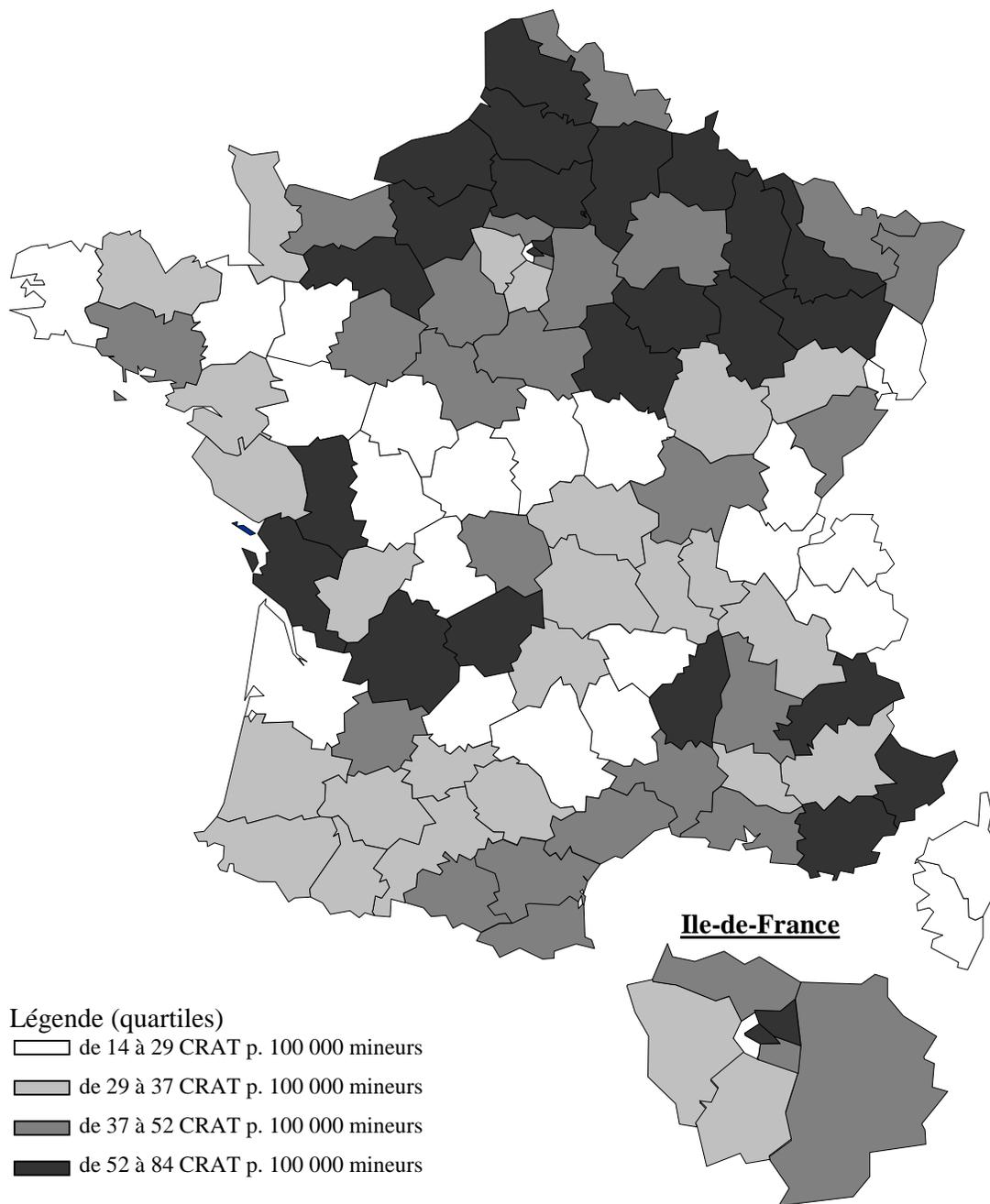
II. 3 Analyses sur les transmissions et leurs retours

La première analyse détaillée porte sur le nombre de CRAT par département pour 100 000 mineurs en 2006

Ind.	Département	Nombre de transmissions	Transmissions pour 100 000 mineurs	Nombre de demandes d'aide	Demandes d'aide pour 100 000 mineurs	Mineurs au 01.01.2004
1	<i>Ain</i>	25	18,5	142	104,9	135 332
2	<i>Aisne</i>	82	63,5	191	147,9	129 175
3	<i>Allier</i>	20	30,7	71	108,9	65 172
4	<i>Alpes-de-Haute-Provence</i>	10	31,9	51	162,9	31 317
5	<i>Hautes-Alpes</i>	21	75,5	77	276,8	27 817
6	<i>Alpes-Maritimes</i>	111	53,6	458	221,2	207 096
7	<i>Ardèche</i>	41	64,2	106	165,9	63 877
8	<i>Ardennes</i>	38	55,4	82	119,6	68 586
9	<i>Ariège</i>	14	50,1	64	229,1	27 935
10	<i>Aube</i>	38	57,9	89	135,6	65 628
11	<i>Aude</i>	31	46,2	124	185,0	67 033
12	<i>Aveyron</i>	15	29,3	46	89,7	51 275
13	<i>Bouches-du-Rhône</i>	160	38,1	758	180,5	419 988
14	<i>Calvados</i>	66	43,5	201	132,5	151 749
15	<i>Cantal</i>	8	30,5	34	129,4	26 266
16	<i>Charente</i>	20	29,0	100	144,9	69 018
17	<i>Charente-Maritime</i>	86	73,6	232	198,4	116 913
18	<i>Cher</i>	16	24,9	91	141,4	64 353
19	<i>Corrèze</i>	29	68,7	131	310,3	42 212
20A	<i>Corse-du-Sud</i>	5	19,7	33	130,3	25 335
20B	<i>Haute-Corse</i>	8	27,9	23	80,1	28 697
21	<i>Côte d'Or</i>	33	29,7	111	99,9	111 159
22	<i>Côtes-d'Armor</i>	41	34,6	147	124,2	118 376
23	<i>Creuse</i>	9	42,5	40	189,1	21 153
24	<i>Dordogne</i>	39	53,0	96	130,4	73 619
25	<i>Doubs</i>	59	50,8	183	157,5	116 220
26	<i>Drôme</i>	42	39,5	156	146,8	106 255
27	<i>Eure</i>	76	55,6	190	139,0	136 643
28	<i>Eure-et-Loir</i>	46	46,6	125	126,7	98 669
29	<i>Finistère</i>	28	14,9	203	108,1	187 857
30	<i>Gard</i>	57	39,0	188	128,5	146 263
31	<i>Haute-Garonne</i>	90	36,8	370	151,5	244 271
32	<i>Gers</i>	10	30,0	25	75,1	33 304
33	<i>Gironde</i>	82	28,4	428	148,4	288 422
34	<i>Hérault</i>	100	48,4	372	180,2	206 440
35	<i>Ille-et-Vilaine</i>	60	28,4	206	97,6	210 961
36	<i>Indre</i>	13	29,2	42	94,4	44 474
37	<i>Indre-et-Loire</i>	32	26,1	123	100,4	122 513
38	<i>Isère</i>	94	34,7	314	115,8	271 261
39	<i>Jura</i>	13	22,7	67	117,1	57 237
40	<i>Landes</i>	24	34,6	99	142,9	69 301
41	<i>Loir-et-Cher</i>	34	49,8	103	150,9	68 237
42	<i>Loire</i>	55	34,3	157	97,9	160 398
43	<i>Haute-Loire</i>	11	23,6	36	77,4	46 541
44	<i>Loire-Atlantique</i>	96	34,4	342	122,6	278 939
45	<i>Loiret</i>	71	48,5	277	189,3	146 350
46	<i>Lot</i>	6	19,1	31	98,8	31 365
47	<i>Lot-et-Garonne</i>	28	44,4	67	106,2	63 101
48	<i>Lozère</i>	2	13,7	19	130,3	14 582
49	<i>Maine-et-Loire</i>	50	28,1	152	85,5	177 676

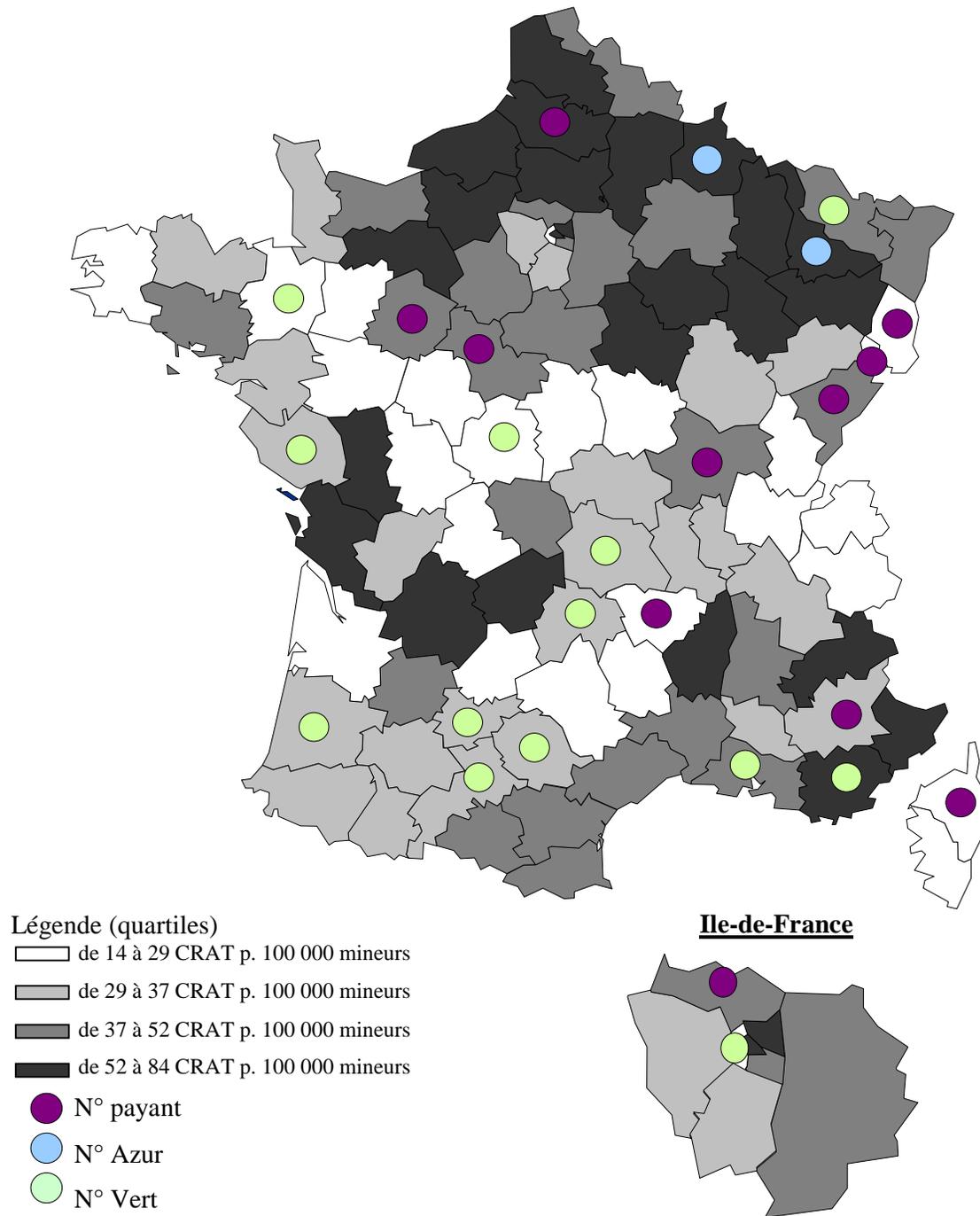
50	Manche	37	34,2	122	112,7	108 268
51	Marne	53	41,7	162	127,5	127 099
52	Haute-Marne	23	55,4	55	132,5	41 507
53	Mayenne	20	28,8	59	84,8	69 539
54	Meurthe-et-Moselle	118	74,3	307	193,3	158 841
55	Meuse	36	82,6	76	174,3	43 603
56	Morbihan	65	44,4	190	129,6	146 550
57	Moselle	117	50,9	362	157,4	229 992
58	Nièvre	8	19,0	45	106,7	42 158
59	Nord	321	49,3	1154	177,3	650 959
60	Oise	112	56,1	338	169,2	199 760
61	Orne	50	77,5	89	137,9	64 519
62	Pas-de-Calais	211	58,7	532	148,0	359 346
63	Puy-de-Dôme	38	31,1	118	96,5	122 324
64	Pyrénées-Atlantiques	45	35,6	198	156,8	126 257
65	Hautes-Pyrénées	16	37,0	46	106,3	43 259
66	Pyrénées-Orientales	44	52,0	184	217,4	84 655
67	Bas-Rhin	105	44,0	315	132,0	238 564
68	Haut-Rhin	42	25,1	172	102,6	167 568
69	Rhône	120	31,4	590	154,3	382 303
70	Haute-Saône	17	32,4	49	93,5	52 433
71	Saône-et-Loire	54	47,9	154	136,5	112 806
72	Sarthe	49	39,7	171	138,6	123 344
73	Savoie	23	26,2	136	154,8	87 878
74	Haute-Savoie	42	25,8	227	139,2	163 077
75	Paris	309	83,9	1243	337,6	368 159
76	Seine-Maritime	181	62,3	478	164,6	290 487
77	Seine-et-Marne	171	51,9	548	166,2	329 762
78	Yvelines	111	31,5	528	149,9	352 174
79	Deux-Sèvres	50	66,7	85	113,4	74 937
80	Somme	85	66,1	174	135,3	128 622
81	Tarn	24	33,5	99	138,2	71 658
82	Tarn-et-Garonne	15	31,9	68	144,8	46 957
83	Var	122	61,4	368	185,3	198 586
84	Vaucluse	40	33,1	264	218,7	120 738
85	Vendée	46	37,0	153	123,1	124 250
86	Vienne	17	20,2	82	97,5	84 124
87	Haute-Vienne	16	24,2	78	117,8	66 226
88	Vosges	49	57,6	114	134,1	84 998
89	Yonne	48	64,8	138	186,4	74 053
90	Territoire de Belfort	9	28,1	40	124,7	32 081
91	Essonne	95	32,2	498	168,6	295 379
92	Hauts-de-Seine	82	24,0	470	137,6	341 512
93	Seine-Saint-Denis	264	70,5	797	212,9	374 323
94	Val-de-Marne	142	47,9	491	165,5	296 750
95	Val-d'Oise	143	47,3	482	159,4	302 332
	France métropolitaine					13 541 078
971	Guadeloupe	16	n.d.	81		n.d.
972	Martinique	10	n.d.	43		n.d.
973	Guyane	27	n.d.	86		n.d.
974	Réunion	57	n.d.	267		n.d.
	Dom-Tom					n.d.
	ND	8		10842		

Nombre de transmissions pour 100 000 mineurs par département



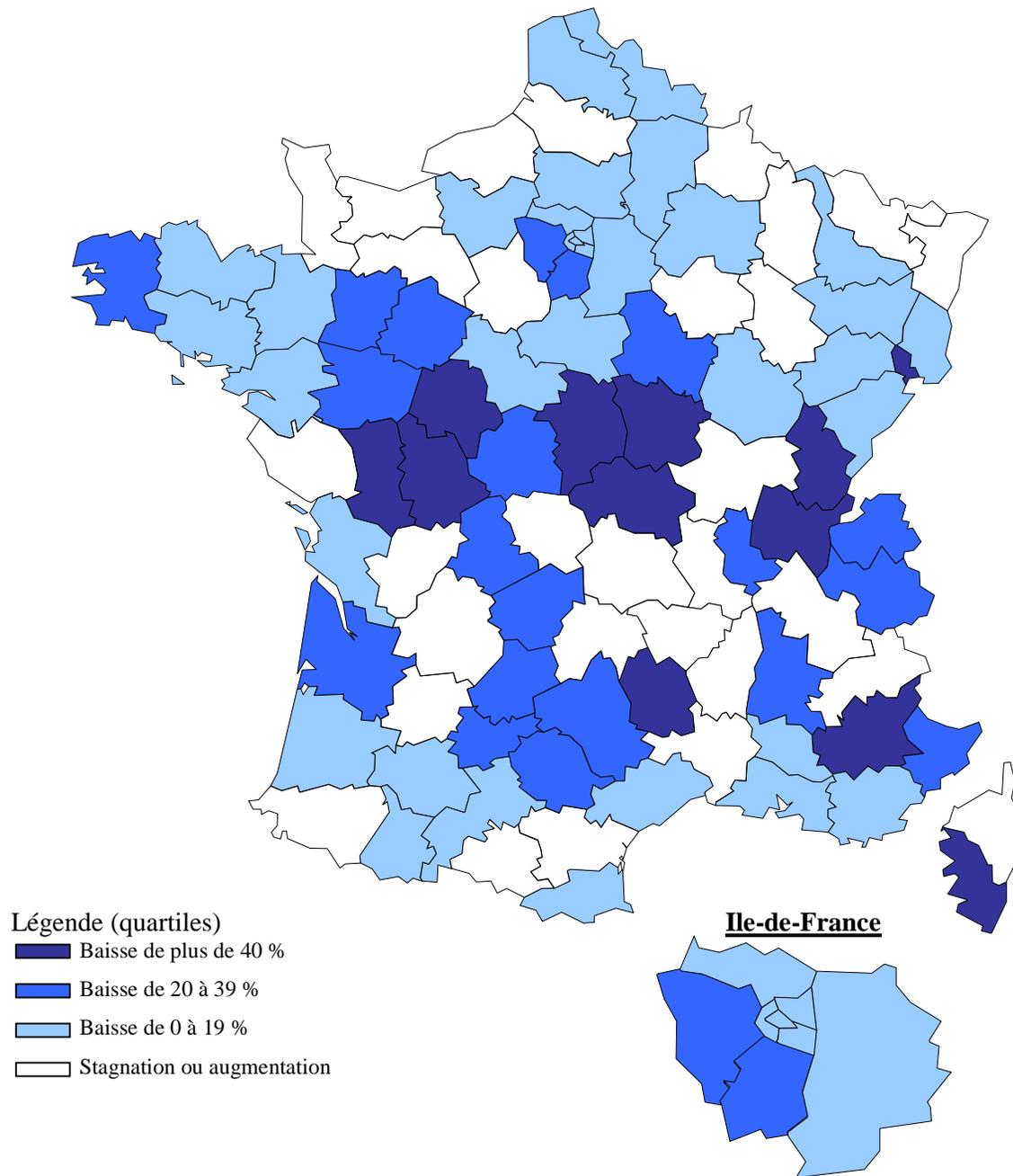
Même si les appels venus du nord-est de la France semblent plus importants (Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Lorraine), de grandes variations se dessinent d'un département à l'autre. Le nombre moyen de transmissions pour 100 000 mineurs s'élève, en France métropolitaine, à 44. Celui-ci varie de moins de 15 en Lozère et dans le Finistère, à plus de 80 à Paris et dans la Meuse.

Nombre de transmissions pour 100 000 mineurs et situation des dispositifs téléphoniques départementaux



L'existence ou non d'un service téléphonique départemental ne semble pas avoir d'impact sur les appels passés au 119. Ainsi, parmi les départements où les transmissions sont les plus rares, quasiment aucun ne dispose d'un service téléphonique départemental.

Evolution des transmissions pour 100 000 mineurs entre 2005 et 2006



Entre 2005 et 2006, le nombre de transmissions pour 100 000 mineurs a diminué dans 66 départements sur 96. Cette baisse touche toutes les régions, avec une diminution nationale de près de 10%.

Ces cartes proposent une vue d'ensemble de la situation nationale et chaque département, par la connaissance fine de sa situation et éventuellement de son dispositif téléphonique, peut en donner un sens.

La seconde analyse détaillée porte sur les 1000 premiers retours des départements « Notice 2 »

Afin d'enrichir l'analyse précédente, il convenait de prendre en compte les « Notices 2 » renvoyées par les services départementaux et qui fournissent des indications précieuses sur l'opportunité des informations qui leur ont été adressées et sur les mesures mises en œuvre avant réception du CRAT et surtout après sa réception. Du fait des difficultés informatiques évoquées ci-dessus, ce travail a donné lieu à une analyse en profondeur des 1000 premiers retours de CRAT de l'année 2006.

Mesures administratives antérieures au CRAT	Total
01 Suivi PMI	77
02 Suivi ASE	20
03 Suivi Secteur	141
04 Social scolaire	9
05 Foyer/famille accueil	6
06 Placement (autre)	6
07 AEMO / IEAD	24
08 Travailleuse familiale	12
09 CMP / CMPP	9
10 Hospitalisation	0
11 Aide financière	25
20 erreur de codage	2
Mesures judiciaires antérieures au CRAT	
23 Juge des enfants	40
24 Juge aux affaires familiales	1
25 AEMO confiée à l'ASE	12
26 AEMO service privé	94
28 IOAE	7
29 Placement foyer/famille acc.	10
30 Placement (autre)	5
31 Enquête sociale	6
32 Enquête OPJ	2
33 Transmission Parquet	7
Total	515

Mesures administratives postérieures au CRAT	Total
01 erreur de codage	1
02 erreur de codage	1
12 Suivi PMI	109
13 Suivi ASE	29
14 Suivi Secteur	268
15 Social scolaire	16
16 Foyer/famille accueil	16
17 Placement (autre)	5
18 AEMO / IEAD	53
19 Travailleuse familiale	25
20 CMP / CMPP	26
22 Aide financière	7
Mesures judiciaires postérieures au CRAT	
23 erreur de codage	1
24 erreur de codage	1
28 erreur de codage	1
34 Juge des enfants	111
35 Juge aux affaires familiales	5
36 AEMO confiée à l'ASE	13
37 AEMO service privé	88
39 IOAE	20
40 Placement foyer/famille acc.	27
41 Placement (autre)	18
42 Enquête sociale	4
43 Enquête OPJ	16
44 Transmission Parquet	214
Total	1075

Parmi d'autres, les résultats suivants sont à retenir : d'une part, la moitié des situations étaient connues des services avant la transmission, soit 515 mesures (un enfant pouvant bénéficier de plusieurs mesures) administratives (dont aide financière, suivi social, suivi PMI, et suivi ASE) ou judiciaires.

Après réception du CRAT, 516 mesures judiciaires ont été mises en œuvre (elles peuvent concerner moins d'enfants que de mesure) et plus de 500 actions administratives, dont 21 séparations et 53 AED.

Prenant en compte que plusieurs mesures concernent un même enfant, il a été calculé, en multipliant les approches, que moins de 200 situations n'ont fait l'objet de mesure ni avant ni après la réception du CRAT. On peut donc estimer que la pertinence des CRAT est avérée dans 80% des cas. En effet, le SNATEM est difficilement en mesure de déduire d'un appel téléphonique que la situation est déjà connue des services départementaux. En outre, pour certaines situations déjà prises en charge, le CRAT a pu conduire les services à mettre en œuvre une nouvelle mesure (214 situations sur 1000 Notices 2 revenues ont fait l'objet d'une saisine du Parquet).

La troisième analyse porte sur les enfants ayant fait l'objet d'une transmission au département (CRAT)

Il importe de souligner tout d'abord que les 6 048 CRAT adressés aux départements en 2006 concernaient 10 179 enfants.

Sexe des enfants

Parmi ceux-ci, 51.1 % sont des garçons et 48.9 % des filles. Dans 202 situations, le sexe de l'enfant concerné n'est pas connu (dont, probablement, certains bébés).

Ces chiffres sont plus cohérents avec la littérature que ceux de l'année dernière. Mais il importe de signaler que l'an dernier le sexe était inconnu pour 1 406 enfants contre 202 cette année.

Répartition par sexe des enfants au foyer	Année 2006	
	Nombre	%
<i>Féminin</i>	4 874	48.9
<i>Masculin</i>	5 103	51.1
<i>Sous total</i>	9 977	100
<i>Non connu</i>	202	
Total	10 179	

Age des enfants

De même, la répartition par tranche d'âge fait apparaître que presque 40% des enfants sont âgés de 0 à 6 ans. Ici aussi, le caractère moins inattendu de ce pourcentage est probablement à mettre en relation avec une meilleure codification* des jeunes enfants qui passe de 13.8 à 19.6 %.

De plus, on doit noter une forte baisse du nombre de situations non renseignées qui passent de 11 320 à 1 656, ce qui donne beaucoup plus de crédibilité à la répartition qui fait l'objet du tableau ci-après.

* Il a été relevé l'an dernier que dans certaines situations de bébés de 13 à 18 mois, l'âge en mois avait été saisi alors que l'âge en année était attendu. Les chiffres obtenus en 2006 semblent confirmer une codification plus exacte

Répartition par tranche d'âge des enfants au foyer	Année 2006	
	Nombre	%
0 à 3 ans	1 182	13.8
3 à 6 ans	1 574	18.5
6 à 9 ans	1 846	21.6
9 à 12 ans	1 481	17.4
12 à 15 ans	1 334	15.6
15 à 18 ans	984	11.5
18 ans et plus	122	1.4
Total	8 523	100
NR	1 656	
<i>Ensemble</i>	10 179	

Les mauvais traitements

Parmi les 6048 CRAT, dans environ deux tiers des situations, les mauvais traitements sont explicitement évoqués par l'appelant. Dans 681 cas, ils ne sont que supposés (on peut penser à des pleurs, à des enseignants préoccupés par certains comportements de l'enfant, etc). Cette rubrique relativement subjective n'est pas renseignée pour presque un quart des 6 048 CRAT.

Les MT sont :	Affirmés par l'appelant	Supposés par l'appelant	Non renseigné
Nombre	3 967	681	1 400
%	65.6	11.3	23.1

Type des mauvais traitements

Il peut arriver qu'aucune information sur le type de mauvais traitement ne soit renseignée. Pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus, la qualité de l'appelant peut être à l'origine de l'absence de ce type de renseignement. En effet il s'agit ici, par exemple, d'appel de voisins qui entendent un enfant pleurer. Fréquents et difficiles à traiter pour les écoutants du 119, ces appels peuvent ne pas permettre d'identifier la forme de mauvais traitement de l'enfant supposé victime. Après avoir questionné l'appelant sur la récurrence des faits qu'il évoque, le climat de voisinage, l'éventuel élément déclencheur de son appel alors que la situation semble perdurer, ou encore les autres éléments factuels à sa connaissance qui pourraient aider le 119 à comprendre la situation, il n'est pas toujours possible d'identifier la forme des mauvais traitements (exemple de questionnement non exhaustif d'un l'appel). L'enfant pleure très souvent et de façon anachronique, des cris d'adultes retentissent et certains mots sont compréhensibles par les voisins, la veille au soir un bruit sourd a été entendu mettant un terme aux pleurs « craintives » d'un enfant très jeune, etc.... Et pourtant aucune information ne sera livrée durant l'appel sur la forme des mauvais traitements.

Dans le tableau ci-après, les pourcentages sont calculés à partir de la totalité des types de mauvais traitements sur les fiches renseignées.

Type de violences	Nombre	%
<i>Physiques</i>	4612	34
<i>Psychologiques</i>	5251	38.8
<i>Sexuels</i>	531	4
<i>Négligence grave</i>	3136	23.2
Total	13530	100

Le nombre des abus physiques et des négligences graves sont très similaires à ceux donnés dans les rapports d'activité précédents.

Auteurs de mauvais traitements

Le tableau ci-dessous récapitule les auteurs de mauvais traitements : il peut y avoir plusieurs auteurs de mauvais traitements par enfant. Pour certains enfants, aucune information sur la qualité de l'auteur n'a été renseignée. En effet, la relation téléphonique ne permet pas toujours d'avoir ce type d'information. Plus l'appelant est éloigné de la situation de l'enfant, plus la précision des informations fournies peut varier. En outre, certaines transmissions sont effectives au titre de demandes d'aide ou de la prévention et ne comportent pas nécessairement de mauvais traitements.

Les pourcentages sont effectués à partir de la totalité des données lorsqu'elles sont renseignées.

Qualité de l'auteur	Nombre d'enfants 2006	%
<i>Mère</i>	4767	52.3
<i>Père</i>	2692	29.6
<i>Beau-père</i>	708	7.8
<i>Membre de la famille</i>	146	1.6
<i>Belle-mère</i>	142	1.6
<i>Frère</i>	128	1.4
<i>Grand parent maternel</i>	93	1
<i>Autres</i>	59	0.6
<i>Famille d'accueil permanente</i>	48	0.52
<i>Non Désignés</i>	39	0.4
<i>Sœur</i>	36	0.4
<i>Ami de la famille</i>	32	0.35
<i>Conjoint (e)</i>	29	0.3
<i>Professionnel service départemental</i>	27	0.3
<i>Grand parent paternel</i>	25	0.3
<i>Demi-frère</i>	23	0.25
<i>Assistant(e) maternel(le)</i>	14	0.15
<i>Camarade</i>	14	0.15
<i>Enseignant</i>	14	0.15
<i>Personnel scolaire autre</i>	13	0.15
<i>Petit (e) ami(e)</i>	10	0.1
<i>Membre d'une association</i>	8	0.08
<i>Mineur concerné</i>	8	0.08
<i>Voisin</i>	8	0.08
<i>Baby-sitter</i>	4	0.04
<i>Professionnel centre de loisirs</i>	4	0.04
<i>Demi-soeur</i>	3	0.03
<i>Parent d'un camarade</i>	3	0.03
<i>Professionnel centre de vacances</i>	2	0.02
<i>Travailleur social non départemental</i>	2	0.02
<i>Etudiant Elève</i>	1	0.01

<i>Médecin</i>	1	0.01
<i>Assistante Scolaire</i>	0	0
<i>Médecin scolaire</i>	0	0
<i>Membre d'une secte</i>	0	0
<i>Police Gendarmerie</i>	0	0
<i>Professionnel de la justice</i>	0	0
<i>Professionnel hospitalier</i>	0	0
Total	9106	100

Comme dans l'ensemble des études, les principaux auteurs de mauvais traitements identifiés sont les deux parents (80 % des auteurs identifiés). Les mères sont citées pour 4 767 enfants sur les 9 106. Faut-il rappeler qu'elles passent beaucoup plus de temps en interaction avec leurs enfants et sont, pour un nombre non négligeable, seules à en assumer l'éducation. Ce résultat explique pour partie, que les auteurs soient majoritairement de sexe féminin.

Sexe des auteurs de mauvais traitements

Lorsque l'information est renseignée, le sexe des auteurs est :

Sexe des auteurs de MT	Nombre	%
<i>Féminin</i>	4753	56.7%
<i>Masculin</i>	3618	43.2%
<i>Non défini</i>	8	0.1%
Total	8379	100 %

II. 4 La communication

Malgré l'absence pour congé maternité de la responsable pendant près de 6 mois (de mai à octobre), durant l'année 2006 le service a connu des opérations de communication importantes et une activité de diffusion du 119-Allô Enfance Maltraîtée comparable à celles des années précédentes. Le pôle communication du SNATEM a connu, fin 2006, une réorganisation favorisant les synergies entre les deux services.

Une rédactrice participe à mi-temps à différentes actions de communication du GIPEM.

Comme les années précédentes, les points suivants seront développés :

- ☞ *les temps forts de la communication du 119,*
- ☞ *Les relations avec les médias (audiovisuel, radio et presse écrite),*
- ☞ *Les demandes d'insertions,*
- ☞ *La fréquentation du site Internet « allo119.gouv.fr »,*
- ☞ *Les demandes de documentation.*

Les temps forts

En dehors de ses missions habituelles en terme de communication (relations avec les médias, gestion du site internet...), le 119 s'est associé à certaines actions de communication nationales pour la protection de l'enfance.

Le 119 a participé à la réalisation d'une affiche intitulée « *Nos enfants ont des droits* », évoquant 10 des droits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, largement diffusée notamment par le Ministre délégué chargé de la famille et la délégation interministérielle à la famille. Cette action de communication initiée par l'association « *Novembre en Enfance* » a pu permettre la diffusion du logo du 119 au côté de celui du Défenseur des enfants et de la mention du soutien du Ministère en charge de la Famille.

Cette année, le 119 a poursuivi la diffusion de son film institutionnel. Ce film intitulé « *Parce que des solutions existent* » a été diffusé, notamment auprès des services départementaux, gratuitement depuis janvier 2006 aux professionnels de l'enfance et de l'éducation ayant la possibilité de le faire visionner à un grand nombre de jeunes et de familles. Il est également disponible en prêt dans certains centres départementaux de documentations pédagogiques (CNDP) et dans tous les centres départementaux et régionaux d'éducation pour la santé (INPES). Ce film a pour objectif de faire découvrir le Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraitée (plus connu sous le nom « 119 Allô Enfance Maltraitée »). Il permet également de mieux comprendre le dispositif de protection de l'enfance maltraitée en France. Pour favoriser sa diffusion, il est indiqué aux destinataires que sa copie est autorisée.

Trois grands thèmes y sont principalement abordés :

- ☛ *L'institution « 119 » (sa création, son rôle, ses missions, son fonctionnement)*
- ☛ *L'accueil des appels (Qui reçoit les appels ? Quel est le contenu de ces appels ? Quels sont les types de réponses apportés ? Que fait-on de ces appels ?)*
- ☛ *Les modes de prise en charge au niveau départemental (Qui intervient ? Quelles sont les mesures qui peuvent être proposées ?)*

Le lancement de ce film a été effectué par un communiqué de presse (particulièrement en direction de la presse spécialisée). Cette communication ciblée a ainsi permis la parution de nombreux encarts et articles dès la fin janvier 2006 (ASH, Lien Social, Journal des Infirmières...) et surtout de nombreuses demandes de DVD par les professionnels.

Ce succès a permis la diffusion de 1000 DVD en moins d'un an. Il a donc fallu rééditer ce DVD en 1000 exemplaires en novembre 2006. L'examen des demandes de DVD confirme que cette diffusion a permis de faire découvrir le 119 à un large public de jeunes, de familles et de professionnels. Les demandes proviennent de pratiquement toutes les régions de France métropolitaine et de certains DOM. Elles sont majoritairement effectuées par des professionnels de l'éducation (école, collège, lycée), des professionnels de la santé scolaire mais aussi de travailleurs sociaux (services sociaux, associations, formateurs de travailleurs sanitaires et sociaux) ...

Les relations avec les médias

Les médias ont plutôt mis l'accent sur certains cas de dénonciations calomnieuses, sur le procès d'Outreau 2, mais plus largement, ce sont les mineurs délinquants qui ont occupé une large place des journaux télévisés, émissions et débats.

Les articles sur la réforme de la protection de l'enfance nombreux ont plus fréquemment fait référence à l'Oned.

Au cours du second semestre, le 119 a participé au tournage de documentaires sur l'enfance en danger :

- ☛ *Tournage au 119, le 15 novembre, d'une équipe de Casadéi Productions préparant un documentaire sur « la vie des fratries en danger ». Ce film réalisé par Jean-Baptiste Martin devrait être diffusé sur des chaînes câblées en juin 2007.*
- ☛ *Tournage au 119, également en novembre, d'une équipe de BFC Productions autour de la question des femmes auteurs d'abus sexuels. Ce film, réalisé par Jean-Pierre Higoux et commandé par France2, devrait également être diffusé au 1^{er} semestre 2007.*

L'équipe du Pôle Ecoute du 119, particulièrement les agents d'accueil et les écoutants, s'est particulièrement investie dans le tournage de ces films.

Par ailleurs, tout au long de l'année et d'autant plus lors des événements ponctuels, Journée Nationale de l'Enfance Maltraitée (en septembre) et Journée Internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre) le service a répondu à plusieurs demandes d'informations : données chiffrées, adresses d'associations... Les journalistes s'adressent au « 119 » pour obtenir informations et orientations sur la maltraitance. Le SNATEM constitue un pôle d'orientation dans le domaine de la protection de l'enfance.

Il convient de souligner que la presse écrite continue à citer le 119 de manière spontanée. C'est notamment le cas dans la presse quotidienne

régionale, mais également dans la presse spécialisée et la presse destinée aux jeunes (courrier des lecteurs, articles sur la prévention...). Le 119 est notamment cité comme numéro utile en fin d'articles sur des sujets différents : la maltraitance des enfants, la violence entre mineurs, les droits de l'enfant, les problèmes relationnels parent-enfant.

Le dossier de presse diffusé à l'occasion de la remise du rapport ONED au parlement et au gouvernement en décembre 2006 contenait bien évidemment une présentation du 119 mais surtout une demande explicite aux journalistes de rappeler le 119 chaque fois qu'ils en avaient l'occasion.

Ainsi, plus de 290 papiers (encarts, articles, brèves...) ont cité le 119 en 2006. On remarque dans le tableau ci-dessous que le mois de janvier a connu un nombre de parutions nettement supérieur aux autres mois. Cela s'explique notamment par la médiatisation de la sortie du nouveau film institutionnel du 119 (communiqué de presse effectué), mais également par la médiatisation de l'affaire d'une adolescente de la Drôme séquestrée par son père et qui a pu être sauvée de cet enfermement grâce à un appel rapide au 119.

Par ailleurs, en octobre et novembre, la plupart des parutions ont évoquées l'élection de Monsieur Christophe Béchu, Président de Conseil Général du Maine et Loire, à la présidence du GIPEM, et donc du 119.

En novembre, et c'est particulièrement remarquable dans la presse quotidienne régionale (voir tableau ci-dessous), le 119 a particulièrement été cité dans des papiers évoquant des initiatives locales dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

Répartition mensuelle du nombre d'articles	Année 2006
Janvier	66
Février	27
Mars	18
Avril	24
Mai	23
Juin/Juillet/Août	33
Septembre	16
Octobre	20
Novembre	35
Décembre	30
Total	292

L'analyse de la répartition des 292 papiers par type de presse montre bien, comme chaque année, l'intérêt de la presse quotidienne régionale pour le 119, numéro d'appel national.

Type de presse	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Été	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Régionale	42	18	8	15	7	15	3	14	29	20	171
Nationale (quotidiens, hebdos...)	2	1	1	3	3	2	1	1	0	3	17
Professionnelle (spécialisée, de l'éducation...)	2	4	7	1	8	6	9	4	1	1	43
Agences de presse	3	0	0	0	2	0	0	0	1	1	7
Jeunesse	2	2	1	1	3	3	2	1	3	1	19
Féminine	1	0	0	1	0	3	0	0	0	1	6
Diverse (télé, santé...)	3	1	0	2	0	1	1	0	1	1	10
Piges web*	11	1	1	1		3	0	0	0	2	19
Total	66	27	18	24	23	33	16	20	35	30	292

* Ici, il faut noter que ces articles du web reprennent généralement des articles déjà parus dans la presse écrite

Des parutions ont dû faire l'objet (mais moins que les années précédentes) de rectificatifs presse souvent pour informer que le 119 s'est substitué au « 0800 05 41 41 » depuis 2004.

Cette baisse s'explique certes par l'absence du Responsable Communication du 119, mais également par le fait que les medias ont intégré les principales informations importantes sur le 119 : la permanence, la gratuité, l'intitulé et le numéro simplifié.

Les demandes d'insertions

Comme chaque année, la communication écrite sur le 119 se fait sur des supports autres que les outils de communication du GIPEM et de la presse. Ainsi, après examen de la demande, l'autorisation de diffusion du 119 a été donnée à différents supports (voir tableau). Il est à noter que chaque utilisation d'éléments de l'identité visuelle du 119, doit faire obligatoirement l'objet d'une autorisation.

Raison sociale	Type de support	Insertion 119
Editions SEDRAP	Manuel scolaire pour CP	Reproduction affiche – mars 2006
ERASME	Annuaire ressources santé	Coordonnées du 119 – octobre 2006
Conseil Général Loire Atlantique	Site Internet	Logo 119 – novembre 2006
Association « Phare Enfants Parents »	Dépliant « Envie de Mourir »	Coordonnées du 119 – novembre 2006
Editions Nathan	Manuel scolaire pour BEP Sciences médicale et sociale	Logo – extrait du site Internet – novembre 2006
Mairie de Champagnac La Rivière (Haute-Vienne)	Bulletin municipal	Coordonnées du 119 – novembre 2006
Editions Hachette Livre-Education	Ouvrage de sciences « SVT 4 ^{ème} »	Logo et visuel – décembre 2006

La fréquentation du site Internet allo119.gouv.fr

L'année 2006 voit se confirmer la croissance annuelle conséquente des visites sur le site depuis sa création en mars 2000 (zone adultes en novembre 2002, zone enfant en mars 2000) + 34 % en 2005 et 38 % en 2006

2006				2005			
Mois	Nombre de visites	Nombre de visites	Total / mois	Mois	Nombre de visites	Nombre de visites	Total / mois
	Zone enfant	Zone adulte			Zone enfant	Zone adulte	
Janvier	13 930	5 774	19 704	Janvier	10 695	6 702	17 397
Février	13 082	5 221	18 303	Février	8 885	3 616	12 501
Mars	20 580	7 263	27 843	Mars	11 208	4 669	15 877
Avril	14 658	6 050	20 708	Avril	9 779	5 255	15 034
Mai	15 601	6 081	21 682	Mai	9 310	5 288	14 598
Juin	14 503	5 520	20 023	Juin	9 482	4 692	14 174
Juillet	12 652	4 437	17 089	Juillet	8 103	5 291	13 394
Août	10 032	4 178	14 210	Août	8 108	5 473	13 581
Septembre	13 717	5 931	19 648	Septembre	10 320	5 028	15 348
Octobre	15 933	7 159	23 092	Octobre	12 377	5 737	18 114
Novembre	19 386	7 300	26 686	Novembre	12 876	6 017	18 893
Décembre	20 874	6 565	27 439	Décembre	11 257	5 070	16 327
Total	184 948	71 479	256 427	Total	122 400	62 838	185 238

On peut également noter que de plus en plus de pages sont visitées, notamment sur la zone « adultes » du site qui est la plus détaillée (voir tableau ci-dessous).

Mois	Nombre de visites	Nombre de pages visitées	Nombre de pages visitées	Nombre de pages visitées
	2 Zones	Zone Enfants	Zone Adultes	2 Zones
Janvier	19 704	54 444	28 047	82 491
Février	18 303	48 919	28 274	77 193
Mars	27 843	63 541	37 072	100 613
Avril	20 708	49 533	29 213	78 746
Mai	21 682	58 528	31 611	90 139
Juin	20 023	51 747	28 322	80 069
Juillet	17 089	50 449	23 012	73 461
Août	14 210	45 286	21 396	66 682
Septembre	19 648	52 463	29 277	81 740
Octobre	23 092	79 290	34 538	113 828
Novembre	26 686	88 836	36 244	125 080
Décembre	27 439	85 528	29 129	114 657
Total	256 427	728 564	356 135	1 084 699

Cette croissance continue peut s'expliquer par un travail régulier de mise à jour et de gestion du Pôle Communication du 119.

En effet, en 2006, de nombreuses mises à jour ont été effectuées dans différentes rubriques. Ces mises à jour sont régulières et précèdent une refonte plus importante prévue courant 2007.

Le nombre de messages déposés est en baisse car le site a été bloqué pendant la période du congé de maternité de l'administratrice du site. Malgré ce blocage, le nombre de messages reçus n'est pas négligeable : 1009 pour la zone « adultes » et 456 sur la zone « enfants » (soit près de 1500 messages sur le site pour 6 mois d'interactivité contre 1700 en 2005 pour l'ensemble de l'année).

Il est à noter que le blocage de messages à chaque espace de saisie a été effectué de façon précise par l'écran suivant :

Attention : A partir du (...) 2006, et pendant plusieurs semaines, vous n'avez pas la possibilité de laisser de message sur ce site.

Aussi :

- Pour toute demande d'informations administratives ou de documentation, n'hésitez pas à contacter la ligne administrative d'Allô Enfance Maltraitée au : 01 53 06 68 68 (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

- Pour toute situation d'enfant en danger, il faut contacter le 119, numéro d'appel gratuit, joignable 24h sur 24 (anonymat respecté).

Merci de votre compréhension.

Parfois, mais de moins en moins, et ce malgré des messages d'avertissement, des questions posées font part de situations relevant du 119. Ces internautes sont alors encouragés, par retour de courriel, à appeler le 119. Lorsque le message déposé contient des identifiants et des éléments inquiétants (moins de 10 cas en 2006), les coordonnateurs du Pôle Ecoute sont immédiatement saisis afin de prendre le relais dans le traitement du message.

Parmi les messages déposés sur le site, on relève la prépondérance des demandes de documentation. Elles proviennent de toute la France et de tous types de demandeurs. On peut noter l'augmentation des demandes des professionnels, mais aussi de l'étranger.

Les demandes de documentation sur le site constituent aujourd'hui encore la majorité des demandes effectuées au service.

Le site Internet est ainsi devenu le media incontournable pour les demandes de supports de communication.

Les demandes de documentation

Comme chaque année, et dans le respect de sa mission, le SNATEM a effectué un important nombre d'envois de documentation (affiches, autocollants et plaquette).

Support	Nombre de documents adressés *
<i>Autocollant</i>	73 940
<i>Affiche 40x 60 cm</i>	1 346
<i>Affiche format A4</i>	1 096
<i>Plaquette de présentation</i>	31 000 environ

Il est constaté également que les demandes se font de diverses façons, mais la demande via le media Internet reste la plus importante.

	COURRIER	TELEPHONE	SITE ENFANT	SITE ADULTE	TOTAL
<i>JANVIER</i>	8	48	40	70	166
<i>FEVRIER</i>	8	51	14	107	180
<i>MARS</i>	4	52	57	136	249
<i>AVRIL</i>	10	52	8	53	123
<i>MAI</i>	3	56	3	21	83
<i>JUIN</i>	7	76	1	22	106
<i>JUILLET</i>	2	51	2	20	75
<i>AOUT</i>	0	40	1	32	73
<i>SEPTEMBRE</i>	0	119	5	39	163
<i>OCTOBRE</i>	7	105	20	60	192
<i>NOVEMBRE</i>	10	47	67	114	238
<i>DECEMBRE</i>	7	30	44	47	128
TOTAL	66	727	262	721	1776

Ces demandes de documentation régulières et importantes proviennent de tout type de personnes ou structures.

Afin d'y répondre et de fournir tous les lieux ressources demandeurs, nous sommes alertes sur plusieurs points :

- ☞ Examen de légitimité de la demande et du nombre demandé (il arrive que des « particuliers » souhaitent recevoir 50 affiches ... pour leur information personnelle),
- ☞ Suivi régulier des stocks,
- ☞ Mise à jour des différents supports.

* exactement entre le 27 01 06 et le 10 01 07

Les créations du Pôle Communication/Documentation

Comme il a été précisé dans l'introduction, un pôle « renforcé » a été mis en place au sein du GIPEM au cours du dernier trimestre 2006.

De nouveaux supports de communication (notamment pour l'interne) ont été lancés. Ils permettent d'améliorer la communication au sein du GIPEM.

Les supports présentés ici seront présentés dans le prochain rapport d'activité.

☞ Un dossier de presse « *Enfance en Danger* »

Diffusé en moyenne tous les 10 jours, ce dossier de presse présente une sélection d'articles sur cette thématique.

☞ Une lettre d'information « *ActuInfos* »

Elle présente, deux à trois fois par mois, une sélection de l'actualité sociale et médico-sociale.

☞ Une revue de presse du GIPEM

Chaque mois elle présente les différents articles publiés sur le SNATEM et l'ONED.

☞ Une lettre interne « *La Lettre du GIPEM* »

Chaque semaine, elle présente l'actualité de l'institution.

Ces documents seront diffusés par intranet dès que celui-ci sera opérationnel.

Sommaire

III.1 Une équipe renforcée	51
III.2 Mission d'appui et de conseil aux départements, administrations et associations	52
<i>☞ Visites aux Conseils généraux</i>	52
<i>☞ Ministère délégué à la Famille (cabinet et DGAS)</i>	54
<i>☞ Justice</i>	55
<i>☞ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse</i>	56
<i>☞ Education nationale</i>	56
<i>☞ Autres Institutions</i>	57
<i>☞ Associations</i>	58
III.3 Deuxième rapport au Parlement et au gouvernement	59
III.4 Mise en cohérence des données chiffrées en vue d'une meilleure coordination des interventions	60
<i>☞ Travail avec les producteurs de données chiffrées</i>	61
<i>☞ Dispositif d'observation longitudinale des enfants</i>	62
<i>☞ Démarrage de l'expérimentation au sein de 4 départements volontaires</i>	63
III.5 Recensement et évaluation des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge	65
<i>☞ Dispositifs entre action éducative et placement</i>	65
<i>☞ Jeunes en difficultés multiples</i>	67
<i>☞ Journée sur les pratiques entre AEMO/AED et placement</i>	68
III.6 Développement d'études et de recherches	68
<i>☞ Les appels d'offres annuels</i>	69
<i>☞ Commandes et études ponctuelles</i>	72
<i>☞ Stratégie de recensement et diffusion des recherches</i>	75
<i>☞ Publications des membres de l'Oned</i>	75
<i>☞ Accueil de stagiaires et de chercheurs</i>	76
<i>☞ Audition d'experts</i>	77
III.7 Participation au réseau des observatoires européens et ouverture sur l'international	77
<i>☞ Accueil de délégations étrangères</i>	77
<i>☞ ChildONEurope</i>	78
<i>☞ Participation à des colloques internationaux</i>	78
III.8 Diffusion et circulation des informations	79
<i>☞ Développement du site de l'Oned</i>	79
<i>☞ L'Oned et la presse</i>	83

PARTIE III : L'ONED, DEVELOPPEMENT DES MISSIONS

En 2006, l'équipe de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED), en partie renouvelée, a pu mener à bien l'ensemble des missions qui lui ont été confiées par la loi.

III. 1 Une équipe renforcée

L'équipe des chargés d'études a été renforcée par l'arrivée d'une troisième démographe, Emmanuelle Guyavarch, en décembre 2006. De son côté, David Pioli a pris en charge la coordination des recherches et le suivi des appels d'offres dès le mois d'octobre. Hélène Milova, nommée à un poste de maître de conférences à l'Université Paris X-Nanterre reste référente en matière de questions internationales.

Sylvie Leman a rejoint le tribunal de Rennes et a été remplacée par Pascaline Chamboncel-Saligue, magistrate, anciennement juge des enfants et vice-présidente du tribunal de grande instance de Rouen. L'ONED est, par ailleurs, dans l'attente de la mise à disposition d'un nouveau fonctionnaire de l'Education nationale.

Enfin, l'équipe administrative a, elle aussi, connu un remaniement puisque Véronique Fava-Natali a succédé à Frédéric Huiban en tant que responsable de la communication et de la documentation. Formée à la communication des médias, son expérience de plusieurs années comme documentaliste, responsable d'un Pôle ressources au sein d'une association de protection de l'enfance et ses liens avec le Réseau Prisme seront des atouts pour la mise en place du centre ressources en ligne.

Comme en 2005, nous ferons le point sur chacune des missions telles qu'elles sont clairement identifiées : tout d'abord la fonction globale d'appui et de conseil aux partenaires puis les cinq missions qui en découlent.

III. 2 Mission d'appui et de conseil aux départements, administrations et associations

L'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) a notamment pour mission de formuler des recommandations en matière de politique publique de protection de l'enfance en particulier via son rapport annuel au Parlement et au Gouvernement. Outre ces recommandations à portée générale, son rôle consiste aussi à soutenir et conseiller les partenaires que constituent les conseils généraux, administrations centrales et associations.

Visites aux Conseils généraux

Dans le cadre de l'ensemble de ses missions, notamment la fonction d'appui et de conseils aux partenaires, l'Observatoire rencontre régulièrement les services des conseils généraux.

Chaque visite à un Conseil Général donne lieu à une préparation : consultation des documents archivés, recherche de nouvelles données, consultation des membres de l'équipe et du SNATEM... Selon l'ordre du jour de la réunion, différents membres de l'ONED sont amenés à se déplacer.

Rappelons que ces visites ont également pour objectif de poursuivre l'analyse des circuits de recueil des informations préoccupantes, de comprendre l'organisation des services chargés de remplir les missions de protection de l'enfance tant du point de vue de la prévention que de la protection et le mode de répartition des décisions entre services centraux et territoires.

C'est aussi l'occasion de consulter les départements visités sur un certain nombre de sujets d'étude pour le rapport annuel. C'est ainsi qu'avait, par exemple, émergé la thématique des mineurs en difficultés multiples proposée dans le cadre de l'appel d'offres. Ces visites ont également permis d'aborder la question de la place dans les départements des associations exerçant les mesures, ainsi que l'utilisation des délégations d'autorité parentale.

Les différentes visites sont, évidemment, à mettre en lien avec la mission de mise en cohérence des données chiffrées, d'une part, et avec le recensement et la diffusion des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge, d'autre part.

Le mois de janvier a été marqué par la réunion des cinq départements d'Ile-de-France dans le cadre du débat décentralisé autour du projet de loi réformant la protection de l'enfance. Paul DURNING a participé à cette rencontre.

Dans les Côtes-d'Armor l'équipe a rencontré le service Enfance famille du Conseil Général mais également deux équipes de dispositifs situés entre AED/AEMO et placement (foyer départemental de l'enfance et association l'Envol).

Le service protection et prévention du Finistère a également été rencontré et, à cette occasion, un dispositif de placement à domicile présenté à l'équipe.

L'équipe de chargés d'études et de mission s'est rendue en mars au Conseil Général du Val-d'Oise à l'invitation de celui-ci. Cette visite a permis de favoriser l'imprégnation des nouveaux arrivants ainsi qu'une approche pluri-institutionnelle.

Le Conseil Général de l'Isère a bénéficié d'un déplacement de l'Observatoire en mai, à l'occasion duquel ont pu être organisées plusieurs rencontres avec des associations développant de nouvelles formes d'accueil.

En juin 2006, une rencontre avec le département de l'Aube a permis à l'équipe de s'informer sur l'organisation des services du département, le circuit des signalements, les pratiques entre AEMO/AED et placement...

Plusieurs personnes du département de l'Yonne ont rencontré une partie de l'équipe de l'ONED en juin. Outre l'organisation du département, la discussion a porté sur la mise en place d'une procédure d'évaluation des situations familiales dans ce Conseil Général.

L'équipe s'est rendue en novembre dans le Loiret puis dans le Gard lors de journées organisées par le département sur la réforme et pour présenter une action d'évaluation du dispositif SAPMN. Deux autres membres de l'équipe sont ensuite allés dans le Vaucluse et ont pu rencontrer les responsables d'un équipement départemental innovant. Paul DURNING s'est déplacé en Haute-Garonne en novembre. Anne Oui a assisté à la réunion de l'observatoire départemental de protection de l'enfance de Paris en novembre.

En décembre 2006, l'ONED a également reçu des représentants du Conseil Général de la Réunion et de la Guyane autour de l'organisation des départements. Un membre du Conseil Général de Martinique avait été reçu quelques mois auparavant.

Visites en lien avec la mission de mise en cohérence des données chiffrées

En vue de la pré-expérimentation du système de recueil des données chiffrées, les déplacements dans les départements ont repris dès janvier avec la visite de l'équipe au Conseil Général d'Eure-et-Loir (28). Le département s'est déclaré ouvert à une collaboration sur les variables. L'équipe des démographes s'est ensuite rendue dans le Rhône (69) et la Somme (80).

Une visite au Conseil Général du Maine-et-Loire (49) a permis de mieux connaître le circuit des informations et le fonctionnement des services.

Enfin, une visite au Conseil général du Doubs (25) a conduit à l'ajouter aux départements test, aux côtés de la Somme, dans le cadre de l'expérimentation du dispositif d'observation longitudinale des enfants en protection de l'enfance. Le dernier département du panel, la Seine-et-Marne (77), a été sélectionné, achevant ainsi un cycle de plusieurs réunions qui incluaient également d'autres partenaires institutionnels.

La direction Enfance famille de Meurthe-et-Moselle (54) a été de nouveau rencontrée en avril. Cette réunion a débouché sur l'intégration de ce département au panel.

Enfin, Lucy Marquet a présenté, en septembre et en octobre, le projet d'observation dans la perspective d'un lancement en Meurthe-et-Moselle puis en Seine-et-Marne au cours d'une réunion multipartenariale (Justice et Education nationale). Dans la continuité des différentes réunions préparatoires, le projet d'observation sur le territoire de Longwy (Meurthe-et-Moselle) a été ensuite lancé.

Ministère délégué à la Famille (cabinet et Direction générale de l'action sociale)

L'ONED a contribué, tout au long de l'année, aux différents travaux engagés par le ministère délégué à la Famille dans le cadre de la réforme de la protection de l'enfance, à la demande du cabinet et de la Direction générale de l'action sociale (DGAS).

Paul DURNING et Anne Oui ont participé aux réunions du comité national de la réforme de la protection de l'enfance présidé par le ministre délégué.

Paul DURNING, Sylvie Leman et Anne Oui ont participé à plusieurs des journées thématiques organisées par le ministère chargé de la Famille et/ou le ministère de la Justice en janvier et février (sur le soutien à domicile, sur l'évaluation des situations individuelles, sur l'accueil de l'enfant, sur la subsidiarité etc.)

Paul DURNING, Catherine Lacronique, Sylvie Leman et Anne Oui étaient présents le 16 mars à la restitution des débats décentralisés sur le projet de réforme.

Dans le cadre de la préparation des débats sur le projet de loi réformant la protection de l'enfance, le directeur général du GIPEM a été auditionné le 31 mai par la Commission des affaires sociales du Sénat présidée par Nicolas About. Outre un panorama de l'enfance en danger aujourd'hui, les questions étaient centrées autour de l'effet des mesures proposées,

notamment la création d'observatoires départementaux de la protection de l'enfance en matière de mise en cohérence des données chiffrées, de la question de la représentation des conseils généraux au sein du groupe permanent interministériel pour l'enfance maltraitée (GPIEM), du travail du SNATEM autour des signalements, des principales difficultés du système actuel de signalement, des améliorations potentielles liées à la création de cellules départementales, de la fréquence des questions relatives au secret professionnel dans les appels au 119 et de la connaissance des professionnels en matière de partage d'information, de l'avis sur l'introduction du secret professionnel partagé par le projet de loi, de l'avis sur la souplesse apportée par les nouvelles mesures entre AED/AEMO et placement.

Paul DURNING et Anne Oui ont également été auditionnés par l'Assemblée nationale en juin sur le même projet de loi.

Après le débat en première lecture au Sénat auquel des membres de l'équipe ont pu assister les 20 et 21 juin, l'ONED a été associé aux travaux préparatoires à la mise en place de la réforme, en participant aux réunions des groupes de travail et en fournissant des contributions écrites. Paul DURNING a piloté le groupe de travail sur les référentiels d'évaluation ainsi que celui sur la formation des personnels ; il a co-animé le groupe de travail sur les observatoires départementaux. Anne Oui a fait partie du Comité de pilotage sur les guides/suites de la réforme et des groupes « Formation » et « Autorité parentale/droits des enfants ».

Juliette Halifax, Pascaline Chamboncel-Saligue et Lucy Marquet ont représenté l'Observatoire respectivement au sein des groupes « signalement » et « observatoires départementaux » à partir du mois de septembre.

Pascaline Chamboncel-Saligue a également participé au groupe « signalement », au groupe sur les « pratiques alternatives » avec Pascale Breugnot et a largement contribué aux travaux du groupe « autorité parentale ».

Parmi les différents échanges et réunions avec la DGAS, s'est tenue en octobre 2006 une réunion relative à l'enquête sur les pupilles de l'Etat suivie à partir de 2005-2006 par l'ONED.

Justice

Dès le mois d'avril Sylvie Leman a lancé une enquête sur les pratiques en matière de délégation d'autorité parentale auprès de l'ensemble des présidents de tribunaux, afin de déterminer si cette modalité juridique pourrait contribuer à améliorer la situation des enfants accueillis en protection de l'enfance sur une longue durée ou s'il serait plus cohérent d'envisager d'autres procédures.

Sylvie Leman est intervenue à l'Ecole nationale de la magistrature en juin.

Juliette Halifax, Paul DURNING et Sylvie Leman ont participé à une réunion de travail « signalement et recueil de la parole de l'enfant, l'affaire d'Outreau » organisée en juin par l'IGAS, l'IGSJ et l'IGPM.

Pascaline Chamboncel-Saligue a succédé en octobre à Sylvie Leman après que cette dernière a rejoint le tribunal de Rennes. Dès son arrivée, la nouvelle magistrate de l'ONED a participé au groupe de travail sur les administrateurs ad hoc qui s'est réuni au ministère de la Justice et effectué des déplacements dans les départements avec le reste de l'équipe.

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

Le début d'année a été marqué par les réunions autour de la réforme organisées par la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse. Sylvie Leman représentait l'ONED dans le cadre de ce cycle de discussions.

Des rencontres régulières ont eu lieu avec le Directeur de la DPJJ et ses principaux collaborateurs. Paul DURNING s'est par ailleurs rendu au centre national de formation d'éducateurs de la PJJ (CNFE-PJJ) à Vaucresson pour rencontrer la promotion de Directeur en formation.

Pascaline Chamboncel-Saligue a, dès son arrivée à l'Observatoire, rencontré Elise Barbé, magistrate représentant la PJJ au sein du Conseil d'administration du GIPEM.

Peu après, elle a, aux côtés de Paul DURNING et de David Pioli, assisté à la journée d'étude sur la Protection Judiciaire de la Jeunesse organisée par l'ODAS à Sciences Po en octobre.

Education nationale

Dans le cadre de la préparation du rapport annuel au parlement et au gouvernement, et notamment, de l'analyse des pratiques de dépistage, de prévention et de prise en charge des adolescents en multi-difficultés, Catherine Lacronique, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale Vie scolaire, a été amenée à rencontrer un certain nombre d'acteurs et de structures notamment :

- ☞ Marc Bablet, Inspecteur d'académie à Créteil, adjoint au Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne,
- ☞ Augustine Lenglos, coordinatrice du dispositif « Démission impossible » à l'Inspection académique du Pas-de-Calais,
- ☞ Inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis en mai.

Autres Institutions

Sylvie Leman et Pascale Breugnot ont participé en début d'année au groupe de travail de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) portant sur les « mineurs violents au croisement des interventions de plusieurs institutions ».

Paul DURNING s'est rendu au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI) en février.

Paul DURNING, Anne Oui et Pascale Breugnot ont rencontré Mme Favard, du cabinet de consultants EVACLIQ autour de la problématique de l'évaluation en mars. Celle-ci a présenté des outils et une méthode d'évaluation des pratiques éducatives proposés par son cabinet.

Paul DURNING a rencontré Henri Leridon (Ined) au sujet de la cohorte Elfe, étude longitudinale française consistant en un suivi de 20 000 enfants de la naissance à 20 ans. Cette étude, à laquelle participe Pascale Breugnot, constituera une source de données permettant d'analyser le développement de l'enfant, d'étudier les différents facteurs (familiaux, sociaux, environnementaux, scolaires, sanitaires...) interagissant tout au long de son parcours, de comprendre l'impact des situations vécues durant l'enfance sur la santé, le développement physique, psychologique, social et professionnel de l'enfant. Le projet est assuré par un groupe d'intérêt scientifique (GIS) associant divers partenaires comme l'Ined, l'Inserm, l'Insee, la DGS, la DREES, l'INVS, la DEP...

Anne Oui a participé aux différentes réunions du Comité enfance de la Fondation de France et Paul DURNING à celles du Conseil supérieur de l'adoption.

Paul DURNING a participé à la sélection des candidatures soumises dans le cadre des appels d'offres de la Direction de la recherche, des études et de l'évaluation des statistiques (DREES).

Des contacts ont été établis avec l'Agence française de l'adoption.

Un échange sur les questions d'accompagnement à la fonction parentale a eu lieu en septembre avec Marine Boisson, membre du département des questions sociales du Centre d'analyse stratégique (anciennement Commissariat au plan).

Défenseur des Enfants

Signalons également la visite de Madame Versini, défenseure des enfants, et de ses collaborateurs aux deux services du GIPEM peu après sa nomination en juin, permettant un échange entre les deux institutions autour de leurs sujets de réflexion.

CNESMS

Paul DURNING a rencontré Stéphane Paul, président du Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale (CNESMS), afin de

participer à l'élaboration de la convention constitutive de l'Agence et d'étudier les conditions d'une éventuelle participation du GIPEM. A suivi une série de réunions avec le Conseil dans la perspective d'un travail de recherche commun. Anne Oui et Paul DURNING ont rencontré Mme Parayre, M. Ducourneau et M. Bon autour du projet d'études sur les violences institutionnelles (Cf. Développement des recherches).

Direction générale de la santé (DGS)

Paul DURNING et Anne Oui ont assisté, en décembre, à la réunion de la Direction générale de la santé (DGS) en vue de la préparation de la journée sur la prévention précoce.

Associations

Comme annoncé dans le projet d'activité 2006, l'ONED s'est particulièrement intéressé aux associations, partenaires mettant en œuvre la majorité des mesures sur le terrain, et a tenu compte de leur point de vue notamment dans le cadre de la réforme de la protection de l'enfance. Paul DURNING et Anne Oui ont rencontré l'association *SOS villages d'enfants* dès le mois de janvier afin de préparer le colloque organisé par cette structure fin 2006.

En février, une rencontre avec le réseau Idéal a également permis de contribuer à la préparation des journées intitulées « Ateliers nationaux de la protection de l'enfance. Repenser et construire les pratiques de terrain », prévues à Besançon en mars 2007. D'autres réunions préparatoires ont suivi avec le Club « Aide sociale à l'enfance » du Réseau. L'ONED a participé à deux journées de travail relatives aux mesures alternatives et à la réforme de la protection de l'enfance.

Les associations départementales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) ont été des interlocuteurs de premier plan : le directeur de la Sauvegarde de Loire-Atlantique a été rencontré par l'équipe de l'ONED relativement à la place de l'association dans le département et à la mise en place de la coordination inter-associative « IA 44 » visant à créer un maillage sur le territoire. De la même façon, les discussions avec le « Réseau 38 », rencontré en Isère en mai, ont essentiellement porté sur les regroupements locaux associatifs. Le Groupement national des directeurs généraux d'associations (GNDA) a, par ailleurs, été rencontré en juin, l'échange portant sur la place des associations dans le champ de la protection de l'enfance et leur identité.

L'équipe de l'ONED s'est également rendue, aux côtés de son directeur, à l'Oeuvre de Secours aux Enfants (OSE) en mars. L'échange s'est axé sur la réforme de la protection de l'enfance et sur les enjeux de la territorialisation.

Paul DURNING a assisté à la remise des prix de la Fondation pour l'enfance, association membre du Conseil d'administration du GIPEM, en juillet. Paul DURNING et Pascale Breugnot se sont également rendus à l'Assemblée générale de l'association Olga Spitzer en juillet.

Paul DURNING a participé au Comité scientifique de la Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation (NRAS) du CNEFEI (Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée) pendant l'été.

Au cours de l'année, plusieurs réunions ont eu lieu avec l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) autour d'un projet de protocole entre les deux institutions.

III. 3 Deuxième rapport de l'ONED au Parlement et au gouvernement

Le 12 décembre 2006, Christophe Béchu, président du GIPEM, accompagné de Paul DURNING, directeur de l'ONED, a remis, le deuxième rapport de l'Observatoire au Ministre délégué à la Famille, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Le projet de loi réformant la protection de l'enfance initié par le ministère chargé de la famille était alors encore en débat au Parlement. La préparation de ce texte ayant donné lieu à une large consultation des acteurs dont les étapes auront jalonné l'année 2006, l'ONED, dans l'introduction de ce deuxième rapport, s'est attaché à recenser les initiatives, rapports, groupes de travail dont beaucoup sont en cours.

Rappelons que, outre les réflexions menées dans les différents lieux précités autour de la réforme et les nombreux déplacements dans les départements, la préparation du rapport 2006 de l'ONED au Parlement et au Gouvernement s'est nourrie des visites de terrain (dispositifs entre AEMO/AED et placement, structures accueillant des jeunes en multi-difficultés...) et de diverses auditions (chercheurs, professionnels, représentants d'associations...).

Ce rapport reprend le même plan en trois chapitres que celui remis en 2005. Le premier est consacré à des analyses d'ensemble du système français de protection de l'enfance. Plutôt que de tenter une analyse globale, l'Observatoire a privilégié dans une première section quatre interrogations relatives à la définition de l'enfant en danger, à l'évaluation des situations et à la place des parents dans l'élaboration ou l'imposition du projet. Un développement est enfin consacré à la question de la séparation du point de vue de ses incidences sur l'autorité parentale. Une seconde section propose une analyse de l'évolution de la place des

associations qui assurent une part importante des mesures de protection de l'enfance.

Le second chapitre est consacré, comme en 2005, à la mission confiée à l'ONED de mise en cohérence des données chiffrées : il actualise l'estimation du nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance en France, souligne les différences départementales grâce à une exploitation partielle des séries statistiques chronologiques de la DREES et décrit brièvement le dispositif d'observation longitudinale proposé par l'ONED.

Le dernier chapitre participe de notre mission de diffusion auprès de « *l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire de la maltraitance dont les résultats évalués ont été jugés concluants* ». Il est consacré cette année aux pratiques développées entre AED/AEMO et placement pour lesquelles une typologie a été proposée. Il examine, par ailleurs, les actions mises en place autour des jeunes en difficultés multiples, dont la prise en charge appelle une coopération interinstitutionnelle.

Une fois la nouvelle loi sur la protection de l'enfance votée, l'ONED poursuivra son rôle de soutien aux administrations, aux départements et aux associations. Le prochain rapport analysera ainsi de façon précise tant la mise en place de la réforme que les problèmes et les attentes qu'elle suscitera parmi les Conseils généraux et l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance.

III. 4 Mise en cohérence des données chiffrées en vue d'une meilleure coordination des interventions

Un important travail de recensement mené en 2005, dont il a été rendu compte dans le premier rapport de l'ONED, avait abouti au constat selon lequel les sources de données alors disponibles ne permettaient pas une connaissance précise de la population des enfants en danger. Une première estimation du nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance avait été proposée en 2005. Au-delà des données agrégées publiées par des institutions chaque année au niveau national, il était nécessaire de se pencher sur les disparités départementales. C'est précisément ce qu'a tenté de faire le rapport 2006 de l'ONED au Parlement et au gouvernement en exploitant les séries chronologiques et départementales sur les bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance de la DREES.

Afin de mieux cerner le phénomène de l'enfance en danger, l'ONED travaille à la mise en place d'un dispositif d'observation longitudinale des enfants en protection de l'enfance. L'Observatoire a mis en place en 2006 une pré-expérimentation avec quatre départements pilotes : la Seine-et-Marne, le Doubs, la Somme et la Meurthe-et-Moselle.

Le projet de dispositif de recueil des données chiffrées et d'observation du phénomène de l'enfance en danger a été soumis au Conseil scientifique, au Conseil d'administration puis à l'Assemblée générale du GIPEM en octobre.

Travail avec les producteurs de données chiffrées en protection de l'enfance

Avec le SNATEM

Des études sont menées par l'ONED autour des variables utilisées par le SNATEM dans le cadre du traitement des appels téléphoniques. Ce travail associe une chargée d'études de ONED, Juliette Halifax, et un groupe d'écoutes du 119.

La mise en cohérence des variables ONED et SNATEM a nécessité dès la fin 2005 un travail approfondi sur les comptes-rendus d'appels téléphoniques (CRAT) et les retours de CRAT ; les caractéristiques des familles (par rapport à d'autres enquêtes) ; les formes de danger (par rapport à d'autres pays et d'autres sources).

En vue du Comité technique du SNATEM de février, trois jours ont été consacrés à des recherches au 119 et à la mise en relation des données recueillies par le SNATEM avec les projets de l'ONED. Les variables similaires identifiées ont été présentées lors du Comité technique par le groupe de travail afin de mettre en place un travail commun. Ce travail a ensuite été restitué au Comité technique dont les remarques ont été prises en compte pour corriger les variables.

Dans la perspective du séminaire du GIPEM organisé en mai, trois jours de travail ont été affectés à une réflexion sur le système de mise en cohérence des données imaginé par l'ONED et sur ses implications pour le SNATEM.

Juliette Halifax a effectué en avril une plage de double écoute avec deux écoutantes afin d'identifier les difficultés liées au recueil d'informations et au logiciel utilisé. Un travail de restitution en a à encore découlé.

Le premier séminaire du GIPEM, moment institutionnel fort qui a eu lieu le 23 mai 2006, a permis la mise en relation de toutes les informations recueillies (comité technique, groupes de travail, etc.) dans la perspective

d'une optimisation du recueil de données au SNATEM. Cette réunion a nécessité un long travail de préparation par les intervenants du groupe. Les différentes remarques et objections formulées dans ce cadre ont été prises en compte par les démographes dans l'ajustement du projet. Au cours du séminaire, deux heures trente ont été consacrées aux données chiffrées : présentation des variables construites par le groupe de travail et échanges avec l'ensemble du personnel du GIP. Un compte-rendu de la réunion a été diffusé à l'ensemble des personnels du GIP. Toutes les remarques exprimées ont été prises en compte dans la construction des variables du Snatem et de l'ONED. Enfin, Anne Oui et Sylvie Leman ont fait un rapide point sur le projet de loi.

Dans le cadre de la réunion du Comité technique du SNATEM de juin, les données présentées à la réunion GIPEM ont été corrigées et de nouveau présentées. La réunion a donné lieu à une restitution et à de nouveaux ajustements.

Avec la DREES

L'ONED exploite également les séries statistiques de la DREES. Les résultats de cette exploitation sont publiés dans son Rapport annuel au Parlement et au Gouvernement.

Enquête Pupille

Juliette Halifax, avec l'appui de Rehema Moridy, est référente de l'ONED pour le recueil, le traitement et l'analyse des données pour les années 2004-2005. Cette enquête, autrefois traitée par la Direction générale de l'action sociale, a été confiée pour la première fois à l'Observatoire en 2006.

Panel de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP)- Education nationale

L'ONED a été consulté afin d'intégrer des questions dans le cadre du questionnaire santé de l'enquête de Panel DEP-INSEE 2007.

Dispositif d'observation longitudinale des enfants en protection de l'enfance

Les variables ont tout d'abord été déterminées en interne avec les Conseils généraux et les chercheurs. Une réunion organisée en décembre sur les formes de danger a permis de regrouper toute l'équipe et de consulter des experts comme Marceline Gabel ou Isabelle Frechon.

Dans le cadre de cette mission, les démographes se sont rendues dans une série de départements : le Rhône, le Doubs, l'Eure-et-Loir, la Meurthe-et-Moselle, la Seine-et-Marne et la Somme. Deux réunions regroupant les départements intéressés par le projet de recueil et

d'observation ont également été organisées à l'ONED et ce, afin de déterminer la faisabilité et la pertinence des informations demandées. D'autres déplacements dans les Conseils généraux ont ensuite eu lieu pour comprendre le fonctionnement et vérifier la compatibilité avec le projet.

L'équipe des démographes a également sollicité les chercheurs de l'unité famille de l'Ined.

Après une première rencontre en mars, les négociations avec l'équipe de Catherine Quantin (Département d'information médicale -DIM-du CHU de Dijon) et Olivier Cohen ont débuté dès le mois de juillet afin d'utiliser leur méthodologie pour l'anonymisation des données dans le cadre du projet d'observation de l'ONED.

Les démographes et la magistrate de l'Observatoire ont, par ailleurs, assisté à la journée de formation "Méthodes d'appariements sécurisés" organisée par la Société française de statistiques.

Démarrage de l'expérimentation au sein de quatre départements volontaires

Les réunions et déplacements des membres de l'ONED ont permis de vérifier que les départements répondaient bien aux critères opérationnels et techniques de faisabilité fixés par l'équipe.

La centralisation des informations était nécessaire :

- ☛ au fil du parcours des enfants : en amont comme en aval d'une décision (de la première information préoccupante à la dernière mesure de prise en charge) avec comme unité de référence l'enfant ;
- ☛ au niveau du Conseil Général : centralisation des informations parvenant au sein de chaque territoire ;
- ☛ au niveau des différentes institutions : transmission au Conseil Général des informations parvenant au sein des parquets des mineurs et des tribunaux pour enfants en assistance éducative.

D'autres exigences étaient liées aux choix informatiques :

- ☛ enregistrement en amont comme en aval de la décision avec comme unité de référence l'enfant ;
- ☛ possibilité de dater chaque « évènement en protection de l'enfance » (information préoccupante, décisions de prise

en charge, résultats de l'évaluation, interventions mises en œuvre) et chaque nouvelle information qui modifie la situation de l'enfant, de sa famille, de son ou ses logements de référence ;

- ☛ souci d'historicité des évènements mais aussi de la situation de l'enfant : possibilité de sauvegarder les informations caractérisant la situation de l'enfant à chaque évènement.

De plus, un accord politique émanant du Président du Conseil Général est indispensable au lancement du dispositif dans un département. Les personnels concernés par la démarche et, a fortiori, le service informatique doivent en être informés. Un référent technique, interlocuteur de l'ONED, doit être désigné. Le partenariat départemental régulier se matérialise par des réunions pluri-partenariales, des fiches navettes Justice-CG en amont des décisions, une transmission au CG des décisions prises en assistance éducative.

Quatre départements ont été retenus pour la phase d'expérimentation :

- ☛ la Seine-et-Marne souhaitait, dans le cadre de son travail pluripartenarial, élargir sa connaissance de façon homogène de la protection de l'enfance au niveau de l'ensemble des partenaires du département,
- ☛ la Somme qui disposait d'une expérience de 10 ans dans l'observation des enfants en danger à travers sa cellule et souhaitait l'affiner,
- ☛ la Meurthe-et-Moselle, forte de son expérience, voulait mettre en place le dispositif et vérifier la faisabilité avec un territoire avant de généraliser l'expérience,
- ☛ le Doubs qui disposait d'une antenne Enfance ado depuis plusieurs années ainsi que d'une bonne connaissance des données que le Conseil Général souhaitait précisément développer notamment sous l'angle des parcours d'enfants.

Les quatre départements ont en commun une volonté d'élargir leurs connaissances aux parcours des enfants et de ne pas limiter leur analyse à l'entrée dans le système de protection de l'enfance.

L'Assemblée générale du 4 octobre et la deuxième journée de l'ONED consacrée à la mise en cohérence des données chiffrées et au dispositif d'observation, organisée le 14 décembre, ont permis l'officialisation du projet auprès des départements. Quelques 76 personnes représentant 57 départements y ont assisté. Tous les départements étaient conviés. Il

s'agissait de présenter le projet et les conditions de son déroulement prévu dans 10 départements (protocole, démarrage et mise en œuvre).

III. 5 Recensement et évaluation des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge

Une des missions de l'ONED, clairement affirmée par la loi du 2 janvier 2004 portant création de l'Observatoire, est de recenser les pratiques de prévention, de dépistage, de prise en charge médico-sociales et judiciaires, et de les faire connaître après évaluation.

Nombreuses ont été les visites et analyses de dispositifs réalisées en 2006. Celles-ci répondent principalement aux deux axes d'étude définis par l'équipe : les dispositifs situés entre action éducative et placement ainsi que les jeunes en multi-difficultés parfois nommés « incasables ». Cette analyse a néanmoins pu être complétée d'autres dispositifs à l'occasion de déplacements dans les départements.

Ces rencontres et analyses ont été effectuées par une chargée d'études, Pascale Breugnot, et une chargée de mission : Anne Oui ou Sylvie Leman puis Pascaline Chamboncel-Saligue.

Dispositifs entre action éducative et placement

L'analyse des dispositifs entre AEMO/AED et placement avait débuté en 2005 et s'est poursuivie tout au long de l'année 2006. Elle fait clairement apparaître que les départements ont opté pour la mise en place de l'une ou de l'autre modalité d'intervention : accueil de jour ou dispositif mixant intervention à domicile et suppléance conçue à partir d'un internat éducatif.

D'une part, plusieurs équipes d'accueil de jour ont pu être rencontrées au cours de l'année 2006 :

- ☛ deux en Meurthe-et-Moselle : Service d'accueil de jour SAJE géré par l'association JCLT et l'accueil de jour éducatif et scolaire – association REALISE,
- ☛ deux en Isère : La Clef – association la Providence- et le Châlet Langevin – association du Comité dauphinois d'action socio-éducative),
- ☛ l'accueil de jour de l'association JCLT implanté dans le 19^e arrondissement de Paris.

Ces différents projets répondent aux besoins du territoire et sont conçus en fonction des problématiques et de l'âge des jeunes accueillis. Ils peuvent être mis en place sur des temps non scolaires jusqu'à des accueils avec scolarisation en alternance pour des jeunes en situation de décrochage scolaire.

D'autre part, différentes structures associant intervention à domicile et suppléance :

- ☛ deux dans le département des Côtes-d'Armor : l'accompagnement éducatif en famille -association l'Envol- et le placement éducatif à domicile mis en place à partir du centre départemental de l'enfance,
- ☛ le placement éducatif à domicile du Finistère mis en oeuvre par quatre structures : le foyer départemental de l'enfance et 3 services associatifs,
- ☛ le SAPSAD, service d'accueil, de protection, de soutien et d'accompagnement à domicile a été établi dans le département du Vaucluse à partir du service départemental enfance et famille,
- ☛ le PHARE, placement avec hébergement aménagé et relais éducatif développé à Paris et géré par l'association Jean Cotxet,
- ☛ le PHOM, Placement Hors les Murs, a été mis en place dans le l'Aube et relève de la Direction départementale des actions sociales du département.

Seul le PHOM n'est pas directement rattaché à un internat (centre départemental de l'enfance ou associatif), les hébergements d'enfants se font néanmoins au CDE. Toutes ces structures bien que s'étant inspirées du Service d'accompagnement progressif en milieu naturel (SAPMN) du Gard ont construit un projet avec chacune des spécificités : projet, constitution des équipes, références théoriques, hébergement de l'enfant en alternance entre le domicile familial ou l'internat ou en cas de crises familiales, intervention individuelle ou de groupe, à domicile ou à l'internat, organisation de séjours enfants ou séjours familiaux, intervention de techniciennes en interventions sociales et familiales...

A noter qu'Anne Oui et Pascale Breugnot se sont déplacées à Nîmes pour assister à la présentation de l'évaluation du Service d'adaptation progressive en milieu naturel (SAPMN) du Gard effectuée par le Cabinet Cirèse.

Un relais parental, géré par l'association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte du Doubs a complété l'analyse de ceux que nous avons visités précédemment.

Jeunes en difficultés multiples

Le deuxième axe de travail s'est construit, alors que des visites avaient déjà été effectuées fin 2005, autour de différentes rencontres :

- ☛ dans le département de l'Isère avec le service d'accueil de jour et d'hébergement « Les espaces d'Avenir » relevant de l'Association Oeuvre Saint-Joseph,
- ☛ à Paris, avec l'association Métabole et le DERPAD, dispositif Expert régional pour adolescent en difficulté géré par un GIP,
- ☛ le service d'AEMO renforcée de Beauvais dans l'Oise –ADSEA–,
- ☛ le dispositif « Démission impossible » géré par la direction des services départementaux du Pas-de-Calais de l'Education Nationale.

Enfin, l'équipe a également visité deux Maisons des adolescents, la Maison de Solenn à Paris au mois de septembre et CASITA implantée dans l'hôpital Avicenne à Bobigny (93) en novembre.

L'analyse de ces dispositifs a fait ressortir trois grands types d'organisation : des services « d'aide aux aidants », des réseaux institutionnalisés de partenariat pour le suivi de situations individuelles, des structures d'accueil avec ou sans financements croisés permettant de répondre à des problématiques multiples (réponses de type socio-éducatif et de soins psychologiques).

Trois dispositifs proposant des actions de soutien divers ont été visités :

- ☛ la crèche préventive gérée par l'association « Enfant présent » a fait l'objet d'une visite en janvier. Une analyse détaillée a ensuite été mise en ligne, de plus que les deux évaluations qui ont été effectuées sur ce dispositif,
- ☛ l'association « Aire de famille », centre parental situé dans le 19^e arrondissement de Paris,
- ☛ l'Association « La Parentèle » lieu d'écoute et de parole des Hauts-de-Seine.

Des fiches analysant ces dispositifs sont effectuées par l'ONED et diffusées sur son site Internet après relecture et accord des responsables de services.

Selon les dispositifs, différents membres de l'équipe ont été rencontrés. Ces rencontres associent également des magistrats ou responsables de la Direction Enfance Famille du département. Différents documents internes aux services ont également servis à l'analyse. Celle-ci reprend les intentions, le contexte, les pratiques effectives et pose quelques questions en vue de l'éventuelle mise en place d'une évaluation.

Journée sur les pratiques entre AEMO/AED et placement

L'ONED a organisé le 22 juin 2006 une journée d'études consacrée aux pratiques entre AED/AEMO et placement. La diversification des modes de prise en charge apparaît clairement comme un axe fort du projet de loi réformant la protection de l'enfance auquel l'ONED a apporté sa contribution. Cette rencontre a rassemblé 330 personnes représentant des Conseils généraux, de nombreuses associations, l'institution judiciaire, les secteurs de l'éducation nationale et de la santé... Il s'agissait de la troisième journée thématique mise en place par l'Observatoire depuis sa création en janvier 2004. En effet, une première journée avait été consacrée, en juin 2004, aux recherches sur l'enfance en danger et aux évaluations de programmes de prévention développés à l'étranger. Un an après, le travail de l'Observatoire autour de la mise en cohérence des données chiffrées était présenté et débattu devant les représentants de quarante-deux Conseils généraux.

Les différentes tables-rondes ont permis l'intervention de spécialistes, chercheurs ou professionnels, reconnus du champ de la protection de l'enfance dont des chercheurs internationaux tels Harriet Ward. Cette journée a été relatée dans la quatrième *Lettre de l'ONED*.

L'ensemble des visites et l'organisation de la journée thématique ont permis d'effectuer une analyse transversale des dispositifs (objectifs et description de l'action, cadre institutionnel et juridique, financement) et de souligner les difficultés repérées. Par ailleurs, ce travail a alimenté la réflexion sur la réforme de la protection de l'enfance, notamment sur la création de nouvelles mesures de protection.

III. 6 Développement d'études et de recherches

« *Mieux connaître pour mieux prévenir et mieux traiter* » est une des missions phares assignées à l'ONED. L'activité de recherche de l'Observatoire consiste, notamment à travers des projets pluridisciplinaires, à développer l'étude de questions émergentes dès lors que leur approfondissement peut contribuer à éclairer l'action des intervenants ou des responsables techniques et politiques exerçant dans le champ dit de l'« enfance en danger ».

Le Conseil scientifique de l'ONED est composé de 15 membres. Il a été partiellement renouvelé dans le courant de l'année 2006.

Quatre des membres du Conseil scientifique présents à titre individuel ont, en effet, quitté leurs fonctions durant l'année. Trois d'entre eux ont été remplacés. Un autre membre doit rejoindre le Conseil scientifique début 2007.

Rappelons que le Conseil scientifique se prononce sur la qualité des projets de recherche. Son avis est ensuite soumis au Conseil d'administration qui décide du financement.

Conformément au plan d'organisation du travail du Conseil scientifique élaboré en 2005, le Conseil s'est réuni à quatre reprises en 2006 dont deux fois afin de sélectionner les projets de recherches déposés au titre de l'appel d'offres 2006.

Composition du Conseil scientifique au 31 décembre 2006

Membres à titre personnel	
Nom	Institution
<i>IONESCU Serban (professeur), Président</i>	<i>Université Paris 8 Saint Denis</i>
<i>LE COUTOUR Xavier (professeur)</i>	<i>CHU de Caen</i>
<i>MESLE France (directrice de recherche)</i>	<i>INED - Institut National d'Etudes Démographiques</i>
<i>NEIRINCK Claire (professeur)</i>	<i>Université Toulouse 1 Sciences Sociales</i>
<i>BLAYO Chantal (professeur émérite des universités)</i>	<i>Université Montesquieu Bordeaux IV</i>
<i>FABLET Dominique (MCF Sciences de l'éducation, HDR)</i>	<i>Université Paris X Nanterre</i>
<i>GRIETENS Hans (professeur)</i>	<i>Université catholique de Louvain</i>
Membres à titre institutionnel	
Nom	Institution
<i>PALACIO Manuel (chercheur)</i>	<i>INHES - Institut National des Hautes Etudes de Sécurité</i>
<i>DOTTORI Sandrine (Chargée d'études à la protection de l'enfance)</i>	<i>ODAS Observatoire national de l'action sociale décentralisée</i>
<i>GARIOUD Georges (Dir. Adjoint)</i>	<i>Mission de recherche Droit et Justice</i>
<i>BECUE-AMORIS Roselyne (Directrice Enfance-Famille, CG du GARD)</i>	<i>ANDASS Association Nationale des Directeurs de l'Action Sociale et Sanitaire</i>
<i>ROTH Nicole (Sous-directrice de l'Observation de la solidarité)</i>	<i>DREES</i>
<i>WATTEL-BUCLET (Elisabeth, resp. Programme enfance)</i>	<i>Fondation de France</i>
<i>CASELLA Philippe (chargée de mission)</i>	<i>Direction de la recherche, Secteur SHS (ministère de la recherche)</i>

Les appels d'offres annuels

L'ONED a reçu de la part des équipes de recherche financées dans le cadre de l'appel d'offres 2005 l'ensemble des rapports d'étape entre septembre et octobre 2006. Conformément au souhait des membres du Conseil scientifique, chacune des équipes a été invitée le 5 décembre à présenter l'état d'avancement de ses travaux en complément de la remise du rapport.

Structure porteuse	Recherche	Montant (TTC) accordé	Remise du rapport final
Mme Zaouche-Gaudron Université de Toulouse II Le Mirail – Personnalisation et changements sociaux	Développement socio-affectif des jeunes enfants de 3 à 4 ans en famille d'accueil	14 000	Avril-mai 07
Jean-Luc Viaux Université de Rouen - Psychologie des Régulations Individuelles et Sociales (PRIS)	Évaluation psychosociale de la maltraitance : construire des repères et outils d'évaluation avec les intervenants et les enfants	16 000	Juin 07
Alain Grevot Association JCLT - SISAE, en collaboration avec Mme Annick-Camille DUMARET	Recherche relative à la construction du processus d'évaluation d'une action innovante, un centre d'accueil de jour basé sur des pratiques d'action dite multifamiliale, destiné à des familles d'enfants de 4 à 12 ans, désignés par des juges des enfants et ou des services d'aide sociale à l'enfance	25 000	Septembre 07
Philippe Pétry Fondation des orphelins d'Auteuil - Direction Qualité et Recherche de la Fondation d'Auteuil en collaboration avec l'UCL	Enquête de victimisation auprès des jeunes et des professionnelles de la Fondation d'Auteuil afin de compléter le dispositif existant de déclaration des incidents, accidents et infractions graves.	10 000	Mars 07
Frédérique Sitry Université Paris III – SYLED / CEDISCOR	Pour une analyse discursive de l'acte de signalement de l'enfance en danger	18 000	Juin 07
Sylvie Teychenné Cabinet CIRESE	Évaluation d'un dispositif innovant de soutien à la famille parentale alternatif au placement	15 000	Mars 07

Deux des six équipes ont connu des difficultés ayant entraîné une demande de report de la date de remise du rapport final, respectivement de trois et un mois. Ces demandes ont été acceptées, le contretemps étant dû, dans un cas, à un retard dans la mise en œuvre du dispositif innovant devant faire l'objet de l'évaluation proposée et, dans l'autre, à une difficulté d'accès au terrain liée au retrait inattendu de certains acteurs.

Toutes les recherches donnent lieu à un travail de terrain impliquant, en règle générale, des partenariats avec les conseils généraux concernés (une vingtaine au total).

Conformément à la politique scientifique de l'ONED inaugurée en 2005, l'Observatoire a publié en 2006 un double appel d'offres de recherche, ouvert et thématique. L'objectif de l'appel d'offres ouvert est d'offrir aux chercheurs et praticiens un cadre souple, permettant d'approfondir l'étude de questions émergentes. Parallèlement, l'ONED a proposé à son Conseil scientifique de consacrer son deuxième appel d'offres thématique à la question des mineurs dits « incasables » dont le parcours est souvent parsemé de ruptures les menant d'une institution à une autre. Ceux-ci présentent des comportements face auxquels les institutions et les professionnels se sentent démunis. Cette proposition, qui fait suite aux visites dans les départements et résulte des attentes des acteurs de terrain, a été validée par le Conseil scientifique puis votée par le Conseil d'administration.

Ce double appel d'offres de recherches a été diffusé en janvier 2006. La date limite de réception des candidatures avait été fixée au 9 mai.

L'ONED a reçu vingt projets : sept portaient sur l'appel d'offres ouvert et treize sur l'appel d'offres thématique. Remarquons qu'une des difficultés auxquelles le Conseil scientifique a été confrontées est la surreprésentation de projets de recherche de type monographique.

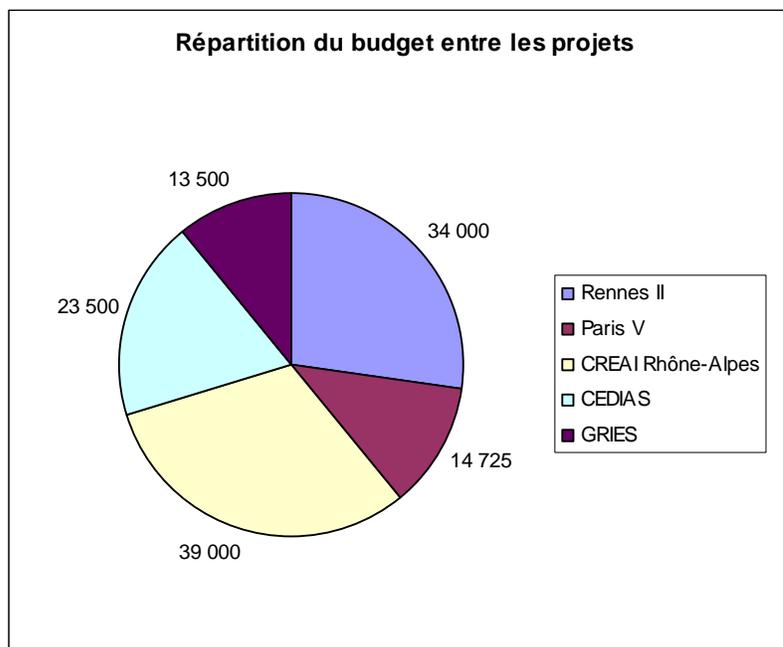
La Commission scientifique de l'appel d'offres a examiné les dossiers et présélectionné dix d'entre eux lors de sa réunion du 30 mai. Les dix équipes ont été invitées à présenter leur projet devant la Commission le 20 juin. L'une d'entre elles n'a cependant pu se présenter. Après audition des neuf équipes en présence, six projets ont été retenus et classés par ordre de préférence par la Commission. Le Conseil d'administration du GIPÈM a ensuite voté le financement des six mêmes projets. Au final, seules cinq recherches ont été financées suite au désistement de l'une des équipes, l'Observatoire de l'enfance des Vosges.

Parmi les cinq recherches financées deux le sont dans le cadre de l'appel d'offres ouvert et trois dans le cadre de l'appel d'offres thématique.

Le budget alloué à l'équipe s'étant désistée a été redistribué et ventilé entre les cinq autres, après que le Conseil d'administration du GIPÈM a validé la proposition du Conseil scientifique de l'ONED, le 4 juillet.

Equipe de recherche	Nom de la Recherche	Montant accordé (TTC)	Remise du rapport final
<i>Loïck Villerbu Université Rennes II - ICSH</i>	<i>Les mineurs dits « incasables ». Une analyse des facteurs de risques et vulnérabilité des adolescents, à travers leurs parcours de vie et les prises en charge institutionnelles</i>	<i>34 000 15 mois</i>	<i>Mars 08</i>
<i>Pierre Coslin Université Paris 5 - GERPA</i>	<i>Influence des théories implicites d'intervenants professionnels dans la perception et l'analyse des situations d'enfants en danger</i>	<i>14 725 17 mois</i>	<i>Février 08</i>
<i>Claude Volkmar et Eliane Corbet CREAI Rhône - Alpes</i>	<i>La construction d'outils d'évaluation diagnostique partagés dans les situations d'enfants en danger</i>	<i>39 000 18 mois</i>	<i>Avril 08</i>
<i>Jean-Yves Barreyre Cédias - ANCREAI Ile de France</i>	<i>Parcours et situations de vie des jeunes « incasables »</i>	<i>23 500 15 mois</i>	<i>Mars 08</i>
<i>Michèle Guigue et Bernadette Tillard GRIES – Université Lille III</i>	<i>Des jeunes de 14 à 16 ans « incasables » ? Itinéraires d'élèves aux marges du collège</i>	<i>13 500 18 mois</i>	<i>Avril 08</i>

Budget



Le financement total des cinq recherches s'élève à 124 725 euros.

Le ratio budget accordé/budget demandé par les équipes était initialement de 45,2 % (proposition de financement de six recherches). Il est passé à 52,3 % suite à la réaffectation des fonds faisant liée au désistement de l'Observatoire de l'enfance des Vosges (cinq recherches financées au lieu de six).

Dans cinq cas sur six, le budget alloué par l'ONED ne permet pas de financer la globalité de la recherche, quand bien même la demande initiale serait quelque peu surestimée. Certains candidats ont, par conséquent, été contraints d'abandonner (cas de l'Odev), de recourir à des cofinancements ou de revoir leur ambition première.

Après avoir retenu deux des trois propositions de thématiques qui lui ont été présentées en septembre, le Conseil scientifique a validé, lors de sa réunion du 5 décembre, la formulation de l'appel d'offres thématique 2007, reconduit l'appel d'offres ouvert et entériné le calendrier de leur déroulement.

Commandes et études ponctuelles

L'ONED a, par ailleurs, engagé sur son budget 2006 le financement de deux études venant en complément des recherches financées dans le cadre des appels d'offres annuels. Les sommes engagées sur ces opérations particulières représentent 21,26 % de la somme globale affectée au financement de la recherche.

Equipe de recherche	Nom de la Recherche	Montant accordé (TTC)	Remise du rapport final
Mme Zaouche-Gaudron Université de Toulouse II Le Mirail – Personnalisation et changements sociaux	Recensement critique des instruments de recherche validés en langue française en psychologie du développement - Bilan sur 10 ans (1995 à 2005)	13 683	Janvier 2007
M. Debarbieux, Université de Bordeaux II – Victor Segalen -	Analyse critique de littérature sur les modalités de prévention, de prise en charge et de gestion des passages à l'acte violents d'adolescents dans des établissements relevant, au moins pour une partie de leur public, de la protection de l'enfance	20 000	Avril 2007

L'article 11 du projet de loi réformant la protection de l'enfance, adopté par le Sénat en première lecture le 21 juin 2006, stipule que « *l'attribution d'une ou plusieurs prestations prévues au présent titre est précédée d'une évaluation de la situation prenant en compte l'état du mineur, la situation de la famille et les aides auxquelles elle peut faire appel dans son environnement* ».

Il est précisé à l'article 2 du même texte que les mineurs concernés sont ceux dont la santé, la sécurité, la moralité risquent d'être mises en danger, ou dont l'éducation ou le « *développement affectif, intellectuel, social* » risque d'être gravement compromis. Néanmoins les éléments permettant de mesurer le niveau de développement de l'enfant, soit avant, soit pendant une éventuelle mesure éducative, restent à fournir.

Après avoir contribué, par ses propositions, à l'élaboration du projet de loi, l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) s'est engagé à favoriser la mise en place rapide de certains éléments de la réforme à venir. La diffusion des connaissances existantes, susceptibles d'être utiles aux professionnels dans leur démarche d'évaluation de la situation individuelle des enfants, est un objectif important.

Dans cette perspective, et après accord du Conseil scientifique, l'équipe de Psychologie du jeune enfant du laboratoire Personnalisation et changements sociaux, basée à l'Université de Toulouse II – Le Mirail, a été chargée par l'Observatoire d'une étude visant à recenser des instruments de recherche en langue française (à l'exclusion de ceux utilisés de façon spécifique par les psychologues cliniciens tels que les tests projectifs qui ont fait leur preuve depuis fort longtemps) permettant d'apprécier le développement social et affectif des enfants et des adolescents (0-18 ans).

L'ONED et le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale (CNESMS), en charge de la validation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, ont engagé un partenariat sur cette thématique appliquée à la prévention et à la gestion de la violence dans les établissements accueillant des adolescents et relevant, en tout ou en partie, de la protection de l'enfance.

Dans ce cadre, l'ONED a lancé en novembre 2006 un appel d'offres restreint afin de réaliser une analyse critique de littérature sur les modalités de prévention, de prise en charge et de gestion des passages à l'acte violents d'adolescents dans des établissements relevant, au moins pour une partie de leur public, de la protection de l'enfance.

L'étude doit permettre l'identification, la sélection et l'analyse de la littérature scientifique et professionnelle de langue française publiée en France, au Québec, en Suisse et/ou en Belgique, y compris s'agissant des documents français, ceux produits par des établissements ou des associations qui formalisent les pratiques et les réflexions relatives à cette problématique. Sur ce dernier point, le prestataire bénéficie d'un appui des différents partenaires de cette opération en vue du recueil des documents français formalisés auprès de différents réseaux.

La synthèse critique de ces écrits doit permettre d'aboutir à la réalisation d'un argumentaire bibliographique qui explicite les données recueillies, et précise notamment dans la mesure du possible, leur intérêt pour l'action ainsi que leur « transférabilité » potentielle.

Le délai pour la réalisation de l'étude est de trois mois. Les résultats de ces travaux serviront directement à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans le cadre de la méthode de consensus formalisé¹ mise en place par le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale avec l'ONED.

Un comité ad hoc composé de quatre membres du Conseil scientifique de l'ONED et d'un membre de la Commission technique permanente du CNESMS a été constitué afin d'étudier les projets déposés dans le cadre de cet appel d'offres restreint. Les participants ont pris connaissance des dossiers de candidature en séance. Après un examen attentif, les membres du comité ont sélectionné le prestataire qui répondait le mieux aux critères de sélection définis dans le cahier des charges : compréhension de la commande, connaissance de la méthodologie, coût.

Trois projets avaient été reçus émanant respectivement du Cabinet Techné Conseil, du CEDIAS en partenariat avec le CREA-Rhône-Alpes et de l'Université Bordeaux II - Victor Segalen.

¹ Cf. « guide méthodologique : Bases méthodologiques pour l'élaboration de recommandations professionnelles par consensus formalisé, téléchargeable sur www.has-sante.fr

L'équipe de l'Université Bordeaux II – Victor Segalen, dirigée par le professeur Eric Debarbieux, a remporté l'appel d'offres. Elle devra remettre son rapport en mars 2007. Les résultats seront exploités par le CREAI Rhône-Alpes, chargé de l'appui technique et méthodologique du travail du comité de pilotage du CNESMS, comité au sein duquel l'ONED est représenté en la personne de David Pioli.

Par ailleurs, à la fin de l'année 2006, le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) a sollicité l'ONED afin de travailler sur la thématique des violences au sein du couple, sujet déjà retenu par l'ONED dans le cadre de son appel d'offres de recherche 2007. S'en est suivi une série d'échanges devant aboutir à un projet de collaboration accepté par le Conseil d'administration de l'ONED le 6 décembre 2006.

S'appuyant sur la réalisation d'un bilan des études menées en France et dans d'autres pays sur la problématique des enfants témoins de telles violences, cette collaboration devrait se matérialiser par la création d'un groupe de travail co-piloté et cofinancé par l'ONED et le SDFE. Composé de l'ensemble des acteurs concernés, ce groupe de travail aurait alors comme objectif d'élaborer un recueil de bonnes pratiques à l'attention des professionnels confrontés à des enfants témoins de violences au sein du couple et, indirectement, victimes.

Stratégie de recensement et diffusion des recherches

La mise en ligne de recherches inédites en texte intégral accompagnées d'une fiche de présentation réalisée par l'ONED s'est poursuivie durant l'année 2006. Au 31 décembre, vingt recherches étaient ainsi accessibles aux internautes.

Un certain nombre de difficultés relevées dans le précédent rapport d'activité ont conduit l'ONED à modifier sa stratégie de diffusion des recherches pour 2007.

Publications des membres de l'ONED

Nombre de chargés d'études de l'ONED ont publié des travaux sur le champ de la protection de l'enfance au cours de l'année.

Pascale Breugnot a signé l'article intitulé « Territoire et protection de l'enfance : éléments de contexte » dans le Bulletin du Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (CREAI) de Midi-Pyrénées en octobre.

Paul DURNING a réédité l'ouvrage *Éducation familiale, acteurs processus et enjeux*, Paris, PUF, (Collection l'Éducateur), 1995, 294 p. (2^{ème} édition 1999, 3^{ème} édition 2006, Paris, L'Harmattan, Collection Savoir et Formation) et publié trois chapitres dans des ouvrages collectifs :

- ☛ "L'éducation familiale, Un champ de recherche socialement déterminé" in Mosconi N., (Dir.) *Traité des sciences et pratiques de l'éducation*, Paris : Dunod, 2006.
- ☛ From foster Care to parent training - The emergence of a socio-educative approach to « parentality » in Great Britain. La Sala, P. Fagandini V.Iori et all. Eds *Coming into the World a Dialogue Between Medical and Human Sciences*, Berlin : Walter de Gruyter 2006, p. 285-300. Traduit de l'italien : *Dalla sostituzione alla formazione dei genitori : un approccio socio-educativo alla parentalità* in G.B. La Sala, V.Iori, F. Monti, P. Fagandini, La « normale » complessità del venire al mondo : incontro tra scienze mediche e scienze umane, Milano : Guerini Studio, 2006, p.355-374.

Un article intitulé « Les variations des taux de mauvais traitements envers les enfants : réalité épidémiologique ou changement de normes ? » signé par Paul DURNING et Lucy Marquet a été publié dans les actes d'une conférence organisée le 17 mai par l'ACFAS à Montréal.

Hélène Milova a, entre autres, écrit l'article intitulé « Autonomie et participation d'adolescents placés en foyer (France, Allemagne, Russie) », in *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n°1, CNEF-PJJ, mars 2006.

David Pioli a publié plusieurs travaux parmi lesquels :

- ☛ "Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle", in *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n°1, CNEF-PJJ, mars 2006,
- ☛ "Entre planification et contractualisation : les modes de garde à Saint-Quentin-en-Yvelines", in Vadelorge L. (dir.), *Habiter les villes nouvelles*, Le Manuscrit université, mai 2006,
- ☛ "La place de l'enfant dans l'institution scolaire à travers les débats syndicaux des années 1980 : des rythmes scolaires à la régulation sociale", *Les sciences de l'éducation - Pour l'Ere nouvelle*, n°4-2006.

Accueil de stagiaires et de chercheurs

L'ONED a accueilli une stagiaire du département du Finistère pendant une semaine en juin 2006. Annie Loaec a travaillé sur les relations entre réseaux de périnatalité et services de PMI dans deux départements et remis un exemplaire de son mémoire à l'Observatoire.

Les équipes de chercheurs dont les travaux sont financés dans le cadre des appels d'offres ont été rencontrées à plusieurs reprises par Hélène Milova puis par David Pioli afin d'assurer un suivi.

Paul DURNING et Anne Oui ont rencontré une équipe de médecins travaillant en placement familial thérapeutique et membres du Réseau d'intervenants en accueil familial d'enfants à but thérapeutique (RIAFET) au mois de juillet.

Paul DURNING et Anne Oui ont rencontré Grégory Derville, chercheur-maître de conférences en sciences politiques à l'Université Lille II et chercheur associé au CNRS, en août. Ce dernier mène une recherche qui porte sur les transformations récentes et en cours du système français de protection de l'enfance.

Audition d'experts

D'autres chercheurs ont également été auditionnés sur des sujets précis : Michel Chauvière sur l'histoire des associations de protection de l'enfance, Clémence Magnien sur la pédocriminalité ou encore Mihai D. Gheorghiu autour de la sortie et du devenir des enfants placés. Plusieurs chercheurs internationaux notamment Jean Dumas sur l'évaluation de la maltraitance et John Fluke ont également été invités par l'Observatoire. Christophe Subts, magistrat, a été consulté par l'ONED en juin sur l'autorité parentale dans le cadre de la préparation du second rapport au Parlement et au Gouvernement. Dominique Brengard, pédopsychiatre, a été auditionnée sur le thème des approches de l'analyse systémique. Enfin, Dominique Fablet a été reçu à plusieurs reprises par l'équipe de l'Oned autour des interventions socio-éducatives et de suppléance familiale.

III. 7 Participation au réseau des observatoires européens et ouverture sur l'international

Cette mission s'est beaucoup développée en 2006 notamment afin de répondre aux enjeux européens de plus en plus prégnants et de favoriser les comparaisons internationales en matière de recherche et d'analyse des pratiques. En témoigne le rapport 2006 de l'ONED au Parlement et au Gouvernement qui consacre des développements aux systèmes anglais et allemands.

Accueil de délégations étrangères

En mars 2006, l'Observatoire a reçu la visite de Mme Vessela Banova, vice présidente de l'agence nationale de la protection de l'enfance, placée auprès du Conseil des ministres bulgare. Cette visite était de toute première importance puisqu'elle préparait la création d'un numéro bulgare sur le modèle du 119.

Après une présentation des activités de l'ONED, Mme Banova s'est rendue dans les locaux du 119 où elle a pu se familiariser avec les parcours d'appels, le recueil des données, la double écoute et rencontré les équipes. Mme Banova avait rendez-vous le lendemain au ministère de la famille où elle a pu rencontrer Bertrand Lory, DGAS puis le conseiller économique et social du ministre.

En mai 2006, c'est une délégation iranienne représentant l'association de protection des droits des enfants « Haami » qui s'est rendue à l'ONED. Celle-ci était constituée de trois membres : Maître Fatimeh Haji Mohammad Ali, avocate, membre du Conseil d'administration de l'association ; MM. Mansoureh Moghareh Abed et Ahmad Mozaffari, tous deux juges des enfants et également membres du Conseil d'administration de l'association.

Cette visite s'est déroulée dans le contexte de la restructuration du système judiciaire pour les mineurs et des interrogations de l'association Haami qui a également consulté un certain nombre d'institutions et de professionnels.

Enfin, l'ONED a accueilli en décembre des membres de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la Jeunesse du Ministère de la communauté française de Belgique. Cette rencontre a été l'occasion d'une présentation mutuelle des missions des observatoires français et belge, du contexte de chacun des pays ainsi que d'un échange autour des projets dans le cadre du réseau *ChildONEurope*.

ChildONEurope

Deux assemblées du Réseau des observatoires européens, dont l'ONED est membre depuis sa création, ont eu lieu en 2006 auprès du siège du Secrétariat de *ChildONEurope* à Florence en juin et décembre. Paul DURNING a assisté à la première, Hélène Milova à la seconde. Les discussions ont porté tant sur des sujets de fond (enquête sur la maltraitance, séminaire sur l'adoption...) que sur la vie institutionnelle et l'agenda du Réseau.

Participation à des colloques internationaux

Paul DURNING est intervenu en mai lors d'un colloque organisé au Québec sur la thématique des « Variations des taux de mauvais traitement envers les enfants : réalité épidémiologique ou changements de normes ? ». Il a présenté un état des connaissances en France sur le sujet.

L'équipe des démographes suit de près les dispositifs mis en place et les recherches réalisées à l'étranger. L'ONED a notamment été consulté par la chercheuse britannique June Thoburn, professeur en travail social, University of East Anglia, Norwich, Royaume-Uni, dans le cadre d'une recherche comparative qu'elle effectue sur le recueil des données chiffrées dans une dizaine de pays. Les démographes lui ont fourni les dernières informations disponibles sur les données chiffrées françaises et la chercheuse britannique a adressé, en retour, les fiches dont elle disposait sur plusieurs pays européens. Un rendez-vous téléphonique avec Matthias Schilling, docteur en sciences de l'éducation et en sociologie à l'Université de Dortmund et directeur du « Centre pour les statistiques de l'aide à l'enfance et à la jeunesse », a également été organisé. L'ensemble de ces données a largement inspiré les éclairages internationaux présentés dans le deuxième rapport de l'Oned au Parlement et au Gouvernement.

III. 8 Diffusion et circulation des informations

Outre les relations avec la presse (Cf. infra), signalons en 2006 le développement de la communication interne (Actu-infos, revue de presse périodique, etc.).

Développement du site de l'ONED

En 2006, le site de l'Observatoire, lancé en janvier 2005, a poursuivi l'un de ses objectifs qui était de mettre en place un centre ressources amené à se développer progressivement et à rassembler, à terme, l'ensemble des recherches portant sur le thème de l'enfance en danger publiées depuis janvier 2004, date de création de l'Observatoire. Ont été mises en ligne des fiches relatives aux dispositifs visités dans le cadre de la mission de recensement et de diffusion des pratiques dont les résultats avaient été jugés concluants (une vingtaine de fiches étaient consultables fin 2006) ainsi que des fiches d'analyse de travaux de recherche.

Le premier travail de la responsable de documentation et communication a été de rendre plus lisible les connaissances et les informations tant institutionnelles qu'internes proposées sur le site. Des mises à jour régulières des rubriques « Documentation », « Etudes et recherche » et « Pratiques » ont également été réalisées.

Nouvelle page d'accueil



oned
Observatoire national de l'enfance en danger

GIP EM
Groupement d'intérêt public
Enfance maltraitée

PRATIQUES | ETUDES ET RECHERCHES | DOCUMENTATION | LIENS

Actualités

Appel d'offres restreint

L'Oned et le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) lancent un appel d'offres afin de réaliser une analyse critique de littérature sur **les effets de l'exposition des enfants aux violences au sein du couple.**

[Appel d'offre restreint](#) | [Cahier des charges](#)

[Téléchargez la fiche de renseignements administratifs et financiers](#)

Dernière lettre de l'Oned

La Lettre n°5 est désormais disponible. Rappelons qu'elle permet de tenir nos partenaires institutionnels et toute personne intéressée par nos missions, informés des actualités de l'Observatoire.
[Voir la lettre \(pdf - 700Ko\)](#)

Rapport 2006

L'Oned a remis le 12 décembre son deuxième rapport annuel au Parlement et au Gouvernement. [Lire la suite](#)

Agenda des manifestations
Contacts

Google
Sur le web
 Sur ce site

pouvoir parler en toute discrétion de tes problèmes. Le numéro est ouvert 7/7j et 24/24h

119
Allô Enfance Maltraitée

Hébergement et maintenance du site

L'ONED est toujours hébergé par le même prestataire que le SNATEM, la société lyonnaise Acti, ce qui permet de disposer d'un interlocuteur unique pour les questions relatives à la maintenance du site mais aussi aux courriers électroniques.

Mises à jour

La réalisation technique des mises à jour est dorénavant faite (depuis le départ du webmaster, Frédéric Huiban) par Acti sous la médiation éditoriale de Véronique Fava-Natali. À terme, la refonte du site devra permettre une autonomie des mises à jour et ce, dans la perspective d'une plus grande réactivité.

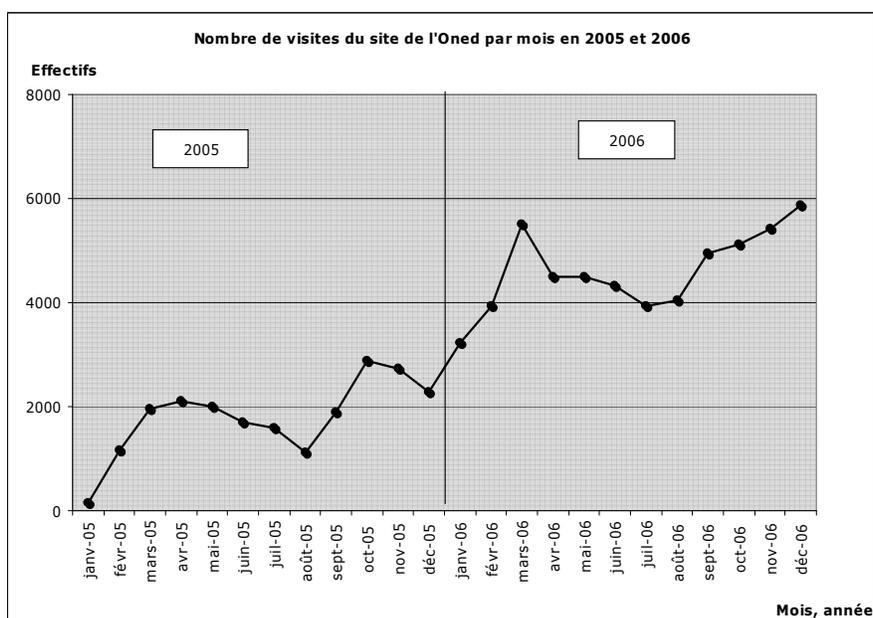
Les mentions légales du site sont consultables à cette adresse : <http://oned.gouv.fr/mentions.htm>

Consultation

2006	Moyenne Journalière				Totaux Mensuels					
	Hits ²	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Ko	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Janvier	3432	2009	308	104	2468	2663894	3236	9548	62300	106400
Février	4789	2900	550	140	3149	2955053	3932	15418	81224	134094
Mars	4860	2983	643	177	4526	3575099	5510	19954	92486	150663
Avril	3877	2375	572	150	4072	2978723	4504	17177	71255	116338
Mai	3794	2361	557	145	5925	3309971	4501	17292	73200	117642
Juin	4070	2466	606	144	4480	3973900	4326	18202	73996	122107
Juillet	2565	1435	493	126	3196	2975322	3925	15293	44486	79521
Août	2539	1430	468	130	3214	3478250	4053	14516	44331	114585
Septembre	3819	2230	618	164	4908	4627793	4937	18543	66924	114585
Octobre	4611	2665	707	164	5852	6008188	5111	21921	82628	142956
Novembre	5359	3121	733	180	6861	7257095	5419	22006	93658	160781
Décembre	5054	2936	728	189	6165	7228967	5864	22580	91035	156680

Nombre de visites

Le nombre de visiteurs uniques désigne, par exemple, un particulier aussi bien qu'un groupe de personnes (administration, laboratoire de recherche). Il recense le nombre d'ordinateurs s'étant connectés à notre site en dénombrant le nombre d'adresses IP. Il faut bien noter qu'un réseau de 15 postes connectés à Internet derrière un routeur comptera pour une visite. Une adresse IP est comparable à la plaque minéralogique d'un véhicule. Elle identifie l'ordinateur d'un particulier, un routeur (point d'accès pour un réseau d'entreprise ou d'une administration)... Bien qu'imprécis, le nombre de visiteurs uniques est la mesure la plus fiable pour évaluer la popularité d'un site.



² Nombre de clics réalisés

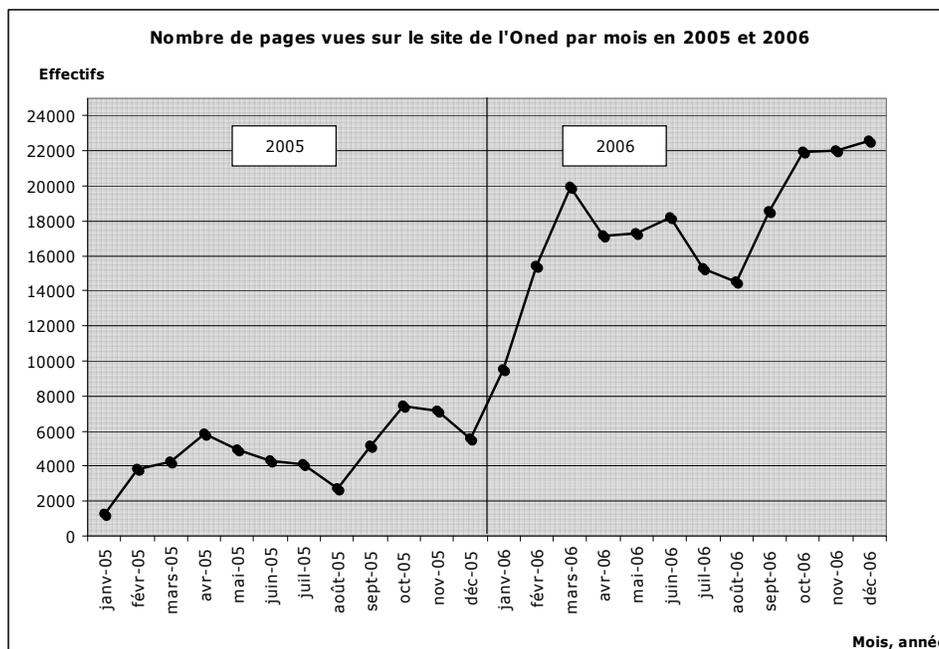
Cette année, le nombre de visiteurs uniques est compris entre 3000 et près de 6000 contrairement à l'année dernière dont le démarrage a été quelque peu lent (entre 500 et 2000 visites) du fait d'une mise en ligne le 15 janvier 2005. Cette différence s'explique par le fait que notre site est maintenant repéré et connu. Les visites ont atteint un pic (presque 6000) en décembre en raison de la sortie du deuxième rapport de l'Observatoire au Parlement et au Gouvernement.

Qui nous consulte ?

En moyenne, les internautes français se connectent à hauteur de 60%, les utilisateurs issus d'autres pays francophones autour de 6%, des USA 5% et des autres pays autour de 17%. Les 12% ne sont pas reconnus.

Nombre de pages vues

Un autre point de comparaison consiste à comptabiliser le nombre total de pages vues par les internautes. Soulignons le pic de connexions correspondant à la remise et à la médiatisation du deuxième rapport.



La même remarque s'impose : les chiffres sont fortement en hausse par rapport à l'année dernière, année de lancement du site. A titre de comparaison, en mars 2005 quelque 4212 pages ont été vues contre 19 954 un an après. Sans surprise, le pic du dernier mois s'explique une fois encore par la remise du rapport au Gouvernement et au Parlement.

L'ONED et la presse

M. Christophe Béchu, Président du Groupement d'intérêt public enfance maltraitée (GIPEM) et du Conseil Général de Maine-et-Loire a remis le deuxième rapport³ de l'ONED au ministre délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, M. Philippe Bas le 12 décembre 2006.

Retombées presse

L'ONED a fait l'objet de 84 articles en 2006 (Cf. annexes : somme des articles généralistes et des articles relatifs au rapport au Parlement et au Gouvernement).

Sur le seul mois de décembre, 21 articles relatifs à la remise du deuxième rapport au Parlement et au Gouvernement sont, à notre connaissance, parus dans divers supports de Presse :

- ☛ Presse Nationale : 3
 - ☛ Presse Régionale : 4
 - ☛ Presse Spécialisée : 14
- Certains annoncent la remise du deuxième rapport de l'ONED au Parlement et au Gouvernement, les constats dressés par l'Observatoire ainsi que ses préconisations.
 - D'autres ne font qu'annoncer la remise du deuxième rapport de l'ONED.
 - Le rapport est cité dans des interviews de différentes personnalités :
 - ☛ Philippe BAS, Ministre délégué à la Famille
 - ☛ Valérie PECRESSE, Député UMP
 - ☛ Christophe BÉCHU, Président du GIP Enfance Maltraitée
 - ☛ Paul DURNING, Directeur Général du GIP Enfance Maltraitée

Liste des médias ayant publié des articles sur le rapport de l'ONED

Média	Edition
La Lettre de la Fondation pour l'enfance	12/06
La Lettre de la DGAS	12/06
AFP	12/12/06
NousVousIls.fr	13/12/06
Métro	13/12/06
France-Antilles	14/12/06
Le Quotidien du médecin	14/12/06
viva.presse.fr	14/12/06
La Lettre de Directions	14/12/06
Le Quotidien de la formation	15/12/06
ASH	15/12/06
TSA	15/12/06
Le Quotidien du médecin	19/12/06
Le Monde	20/12/06
La Semaine juridique	20/12/06
La Dépêche du Midi	20/12/06

³ Le rapport, sa synthèse et un résumé sont téléchargeables sur le site de l'Observatoire : www.oned.gouv.fr

Le Journal du Centre	21/12/06
Lien social	21/12/06
Action jeunesse	21/12/06
ASH	22/12/06
Le Journal du Centre	22/12/06

Valorisation de l'institution lors d'événements/partenariats

L'institution se fait également connaître à travers les différentes interventions que ses membres réalisent lors d'événements organisés par des partenaires.

Interventions diverses

Pascale Breugnot est intervenue à l'institut de développement social de Rouen sur la thématique « quels enjeux et quelle transformation des pratiques dans les interventions socio-éducatives auprès des familles ? » et à une journée de formation organisée par la Seine-Saint-Denis intitulée « Construire avec les familles dans le cadre de la protection de l'enfance » sur la thématique « des innovations à l'œuvre dans le dispositif actuel ». Elle est également intervenue en mars à une journée régionale sur la question de la protection de l'enfance, de l'AEMO et de l'articulation entre ces mesures et les territoires, organisée par le CREA Midi-Pyrénées.

Anne Oui est intervenue sur la thématique des assistantes maternelles en mars au Syndicat national au service des associations du secteur social et médico-social (SNASEA). Elle a également fait une intervention lors du séminaire de l'Ecole nationale d'administration (ENA) consacré aux questions relatives à l'enfant, ainsi que dans le cadre d'une journée de l'Association girondine d'éducation spécialisée et de prévention sociale (AGEP) en avril.

Paul DURNING est, quant à lui, intervenu au cours de la conférence départementale sur la protection de l'enfance de Seine-Saint-Denis (Bobigny) puis à un colloque sur la même thématique organisé par l'AIDAPHI.

Le mois suivant, Anne Oui a contribué à une journée sur la protection de l'enfance organisée par le Conseil Général de l'Oise puis à une manifestation de l'Union régionale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) d'Aquitaine portant sur les enjeux de la réforme du dispositif de protection de l'enfance.

Paul DURNING a traité le thème des variations des taux de mauvais traitements envers les enfants en mai lors d'une conférence organisée par l'ACFAS à Montréal sur le thème « Faut-il compter les situations de mauvais traitements signalées ou les enfants bénéficiant d'une mesure ? Aperçu des évolutions en cours en France ».

Isabelle Frechon, Juliette Halifax, Sylvie Leman, Lucy Marquet ont participé en mai à une rencontre sur "la prise en charge de la maltraitance

des enfants" organisée par l'Observatoire de la petite enfance de la Caisse nationale d'allocations familiales. Sylvie Leman a présenté les missions de l'ONED et Isabelle Frechon, le recensement des sources de données chiffrées en France.

Anne Oui a introduit et participé à une table ronde consacrée à « la protection de l'enfance en question » dans le cadre des journées de l'Association nationale des placements familiaux (ANPF) intitulées « Au cœur des mutations sociétales, familiales et professionnelles, quel avenir pour le placement familial ? » organisées en octobre à Besançon.

Paul DURNING est intervenu lors de la journée « Protection de l'enfance : une nouvelle ère ? », organisée par l'ODAS, Sciences Po Formation et l'INDS en octobre.

Plusieurs membres de l'ONED ont participé en novembre au colloque SOS Villages d'enfants "la fratrie dans le cadre du placement". Paul DURNING et Lucy Marquet se sont exprimés sur "le recueil de données en protection de l'enfance : quelle place pour les fratries ?".

Pascaline Chamboncel-Saligue et Juliette Halifax ont réalisé une intervention au Centre de la fonction publique territoriale des Pays de la Loire respectivement sur les systèmes juridiques internationaux en protection de l'enfance ainsi que sur les données chiffrées en protection de l'enfance, le projet d'observatoire de l'ONED et les pratiques situées entre AED/AEMO et placements en novembre.

David Pioli est intervenu dans le cadre du séminaire de l'Ecole des hautes études en sciences sociales « Regards croisés sur la petite enfance » en novembre.

Anne Oui a également participé au colloque du RIAFET - réseau du placement familial- à Paris et est intervenue dans le cadre de la formation de l'Ecole nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT) d'Angers. Elle a également participé, avec Pascaline Chamboncel-Saligue, à la journée sur la protection de l'enfance organisée à Nîmes tandis que Paul DURNING intervenait à l'UNASEA en tant que « grand témoin » lors d'une journée intitulée « la réforme de la protection de l'enfance : adapter les pratiques ».

Paul DURNING a effectué une intervention sur la réforme de la protection de l'enfance à l'invitation de Jean-Michel Lamaison, président du Groupement régional des établissements publics sociaux et médico-sociaux de Midi Pyrénées (GREPSMS), à Toulouse en novembre puis à l'Association nationale des centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (ANCREAI) tandis qu'Anne Oui participait à une journée d'étude de futurs éducateurs à Angers en décembre.

Le directeur de l'ONED a dressé un « état des lieux de la protection de l'enfance avant la réforme » lors de la conférence de la revue *Direction* en novembre.

Enfin, Paul DURNING comptait parmi les participants au colloque du Centre d'études cliniques des communications familiales (CECCOF) intitulé « Violences inévitables » qui a eu lieu à Limoges en décembre. Son intervention a porté sur l'approche psychosociologique des violences institutionnelles.

Participation à des colloques, conférences et journées d'étude

Catherine Lacronique et Anne Oui ont participé à la journée organisée par la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (MIPES) et consacrée aux enfants et adolescents confiés à l'ASE et à la PJJ.

Lucy Marquet, Juliette Halifax et Isabelle Frechon étaient présentes au colloque de l'Ined « Les enfants et leur famille » qui s'est tenu en mars. Lucy Marquet a également assisté au colloque organisé par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) intitulé « Territoire, action sociale et emploi ».

Lucy Marquet et David Pioli ont assisté au colloque organisé par la Fnars à l'occasion de ses 50 ans « L'accueil des mineurs dans les centres d'hébergement. Réalités et perspectives » en octobre.

David Pioli a assisté au colloque du Groupe de recherche et d'action pour l'enfance et l'adolescence à Nantes en décembre. Le sujet était : "Mélodrame et mélo-dit de la séparation. De l'enfant objet des dysfonctionnements de sa famille à l'enfant objet des idéologies institutionnelles".
